

***Les inspecteurs continuent
d'attendre les revalorisations
et les améliorations
promises de leurs conditions
de travail.***

***Ils pourraient bien se mobiliser
de nouveau ...***

Sommaire en page 3

Editorial

Il est de bon ton, en ces temps de crise, de dénoncer l'incapacité de " la " France (bel exemple de dépersonnalisation) à se réformer. Politiques, journalistes, chefs d'entreprise, quidams... chacun y va de son couplet pour regretter ou conspuer ce travers national. Mais des lamentations aux vitupérations, aucune trace de solution !

On pourrait identifier, dans le comportement de ceux qui exercent une quelconque responsabilité au sein du corps social, deux dysfonctionnements majeurs à même d'expliquer cette difficulté : d'une part un contrôle tatillon et systématique de toute initiative, d'autre part une incapacité à développer une concertation cohérente. Bref, une défiance permanente vis-à-vis du présent comme de l'avenir sert de seul fil conducteur à la politique nationale.

Pourtant, me direz-vous, n'est-ce pas jeter un peu vite la pierre à ceux qui affirment haut et fort leur volonté de réformer le pays... et son école en particulier ! Je vous renvoie en ce cas à la lecture du « *Guépard* » où Lampedusa montre bien comme il est nécessaire de « tout changer pour que rien ne change »...

Et dans cette société dépourvue de projet social, les seuls repères deviennent l'intérêt individuel et les règles subies mais jamais comprises. Comment, dès lors, s'étonner que des jeunes crient aujourd'hui aussi bien leur peur que leur rejet d'un avenir où la morosité le dispute à la précarité ?

Cette morosité, ce sentiment de frustration, les inspecteurs le connaissent et le partagent. Evidemment, ils sont loin d'être dans la précarité, mais restent encore en attente d'une meilleure (et légitime !) reconnaissance ; en tant que cadres, ils devraient se sentir impliqués et responsables pour tout ce qui a trait à la formation des jeunes, mais on leur demande essentiellement d'apaiser les tensions entre les usagers et l'administration.

Les crises aujourd'hui se résolvent par des compromis qui traduisent aussi bien la lassitude des uns que la politique à courte vue des autres. Ce faisant, les apaisements conjoncturels nourrissent en fait des rancoeurs tenaces débouchant sur un rejet du modèle social.

Quand la crainte égoïste remplace le respect, c'est la démocratie qui est menacée.

Et si l'engagement syndical était le moyen de réaffirmer solennellement notre attachement aux valeurs fondatrices de la République ?...

le 6 avril 2006
Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire général

Pierre Gris

En ce mois de janvier 2006, le SI.EN de l'académie de Rouen est en deuil. Il a perdu en la personne de Pierre GRIS un de ses militants parmi les plus anciens puisqu'il a animé la vie syndicale du SNIDEN dont il fut représentant académique.

Je ne voulais pas le laisser partir sans évoquer son souvenir qui reste marqué par notre première rencontre en 1983. C'était au moment de ma sortie du centre de formation des IDEN. J'avais circonscrit la recherche d'un premier poste à la Normandie lorsque je fus attiré par une annonce dans la revue du SNIDEN ainsi libellée : " Prenant ma retraite à la rentrée prochaine, cherche successeur. TURBIDEN s'abstenir ! Signé : Pierre GRIS, IDEN à Bernay." Cet appel est resté gravé avec précision dans ma mémoire.

J'ai effectivement pris la succession à Bernay de Pierre GRIS après les seize années pendant lesquelles il a présidé avec sagesse aux destinées de cette circonscription rurale qu'il aimait sincèrement comme il aimait son métier. Il a su m'apporter alors une aide efficace et discrète pour m'installer.

Au cours des années passées à Bernay, j'ai pu mesurer l'empreinte laissée par Pierre GRIS dans la mémoire de la circonscription. Dans le même temps, il se consacrait à diverses tâches au service de la communauté. Il continuait à militer aux Francas dont il a été le Président départemental. Il participait également à la vie politique locale au sein du conseil municipal de Bernay et il était toujours des nôtres au SI.EN.

Pierre GRIS était un homme attaché aux valeurs du métier, de l'école républicaine et de la solidarité. Il avait le sens de l'amitié et de l'humanisme.

Gardons-le à une bonne place dans notre mémoire.

Claude Geoffroy

Suzanne PARLANT

Suzanne Parlant s'est éteinte le 21 janvier 2006, à Rouen. Elle était née le 12 mars 1920.

Elève de l'Ecole Normale d'Institutrices à Angers, de 1936 à 1939, elle fut d'abord institutrice d'école maternelle dans le Maine-et-Loire. De 1946 à 1948, elle enseigna en Allemagne, en zone d'occupation française, puis de retour en France fut nommée à l'école maternelle d'application de l'Ecole Normale du Mans avant de devenir directrice d'école maternelle dans une cité d'urgence de cette ville.

En 1958, elle passa avec succès le Certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles. Rouen fut son premier poste d'inspectrice. Elle exerça en dernier lieu, de 1974 à 1979, comme Chargée de mission à la Direction des écoles. 1979 fut l'année de sa retraite.

Elle était chevalier de la Légion d'honneur et officier des Palmes académiques.

Suzanne Parlant adhéra au syndicat des Inspecteurs dès sa nomination. Elle fut ensuite élue membre du Bureau National du S.N.I.D.E.N au Congrès de 1967, dans l'équipe présidée par Michel Moisan, et le reste jusqu'en 1974.

Très attachée aux valeurs de l'Enseignement public, convaincue de l'égalité de dignité de la fonction enseignante quel que soit le niveau d'exercice, et de la nécessaire solidarité entre les collègues, elle écrivait dans sa profession de foi du 29 octobre 1966 : " Je suis prête à prendre ma part du travail qui incombe aux membres de l'équipe du Bureau national, avec le souci constant de participer aussi efficacement que possible à l'effort portant sur la défense de la fonction d'inspecteur, la défense de l'école laïque et une promotion d'une pédagogie adaptée aux structures et aux caractéristiques du monde contemporain.

Tous ceux qui l'ont connue garderont d'elle le souvenir d'une collègue charmante et courageuse, cultivée, dotée d'un esprit clair et d'une parole aisée, ardemment engagée dans la défense de l'école publique, qui sut faire comprendre à ses divers interlocuteurs l'importance du rôle des enseignants auprès des enfants et à leur service.

Josette FARGEAS

Noël JOSEPHE

C'est avec une immense tristesse que j'ai appris la disparition du collègue, du camarade et de l'ami Noël Joseph. De nombreux hommages lui seront rendus dans les jours qui viennent : hommage au résistant, au socialiste, à l' élu, au Président du Conseil Régional qui, après Pierre MAUROY, a notamment créé les principales fondations de la politique culturelle régionale... D'autres évoqueront l'homme de culture, passionné de poésie, l'homme de conviction, l'homme généreux, sensible et enthousiaste....

Dans l'immédiat, je voudrais saluer simplement l'enseignant, l'éducateur, l'inspecteur de l'Education Nationale, le militant syndical du SNIDEN FEN, devenu SI-EN UNSA, auquel il était viscéralement attaché. Peu de collègues savent à quel point cet engagement pour l'éducation et cette fidélité à l'école de la République demeuraient sa priorité. Il "ratait" rarement, malgré l'importance de ses charges, une réunion de son syndicat dans notre académie ou une réunion du Bureau National du SI.EN à PARIS. Il y a encore peu de temps, il était venu nous saluer, nous écouter, lors d'une assemblée générale dans le lycée YOURCENAR dont il était si fier, à quelques pas en face de sa maison. Comme c'était souvent le cas, nous avons eu droit au cours du déjeuner à un extrait de poème de Victor HUGO pour illustrer un propos et à de fortes recommandations pour protéger et promouvoir la dignité des inspecteurs, y compris par rapport à leur hiérarchie.

Enfant de l'Assistance Publique, il devait tout à sa mère adoptive et à l'Ecole Publique. Il l'aura bien rendu, à l'une, en choisissant de reposer près d'elle à BOESCHEPE, et à l'autre, en ayant été un grand serviteur de l'Education Nationale.

Pierre FRACKOWIAK

Jean DESMEUZES

Nous avons appris avec tristesse le décès de notre collègue Jean Desmeuzes survenu à Montereau (77) le 13 février 2006.

Né à SENS en 1931, il restera très attaché au département de l'Yonne où il repose désormais.

Ancien élève de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Paris (1948-1951), il exerça d'abord comme instituteur dans l'Yonne puis comme professeur de lettres à Versailles. Reçu au CAIP, il est nommé inspecteur successivement à Calais, Montereau puis à Paris où il restera plusieurs années. Il est ensuite détaché au ministère de l'Education nationale, puis à celui de l'Agriculture. Il terminera sa carrière professionnelle comme IPR-IA.

Il possédait plusieurs diplômes universitaires : licence de lettres modernes, licence de linguistique, diplômé de Cambridge, docteur de 3ème cycle en sciences de l'Education.

Il était Officier dans l'Ordre National du Mérite ; Officier dans l'ordre des Palmes académiques ; Chevalier du Mérite agricole ; Grand Croix de l'Etoile de l'Europe.

Il a publié une quinzaine d'ouvrages pédagogiques. Quant à son œuvre littéraire, elle est considérable.

Deux romans, dont l'un " Retour au pays d'Yonne " est couronné par le grand prix de l'AELF (Association des Ecrivains de Langue Française).

Mais c'est surtout en poésie que son œuvre est la plus importante. Plusieurs recueils de ses poésies recevront des prix :

- prix Guillaume Apollinaire en 1964, du Cerf-Volant 1980, de l'Institut social de France 1996, grand prix des poètes français en 2002, et grand prix littéraire européen de l'AELF en 2003.

De Jean Desmeuzes restera, parmi ses collègues et ses administrés, le souvenir d'un homme généreux, courtois, serviable, cultivé, toujours à l'écoute de l'Autre.

Grand défenseur de l'école laïque, il oeuvra dans des associations défendant les idéaux républicains de liberté et de fraternité.

Lucien MOULIRA
IDEN Honoraire

Ex-secrétaire et trésorier du SNIDEN/académie de PARIS

Notre métier

Groupe de travail à la Direction de l'Encadrement - 20 février 2006

1. Indemnités de charges administratives et de circonscription

Dans la moitié des académies, le paiement des indemnités administratives et des indemnités de circonscription avec alignement et modulation est acté sur la paie de février avec effet rétroactif au 1-1-2005 pour les ICA et au 1-1-2006 pour l'indemnité de circonscription des IEN du premier degré. Dans les autres, le Trésorier Payeur Général ayant refusé un traitement manuel, le paiement se fera en mars.

Le DE signale qu'il a demandé aux recteurs de minimiser pour cette année la part modulable, mais celle-ci relève de la responsabilité des recteurs.

Patrick Roumagnac rappelle que la lisibilité est nécessaire au niveau local et demande que la CAPA soit informée des critères de modulation retenus par le recteur.

2. Evaluation des inspecteurs

Pour cette année la procédure est simplifiée, mais tous les inspecteurs promouvables seront évalués par le DSDEN ou par le recteur et feront l'objet d'un rapport d'expertise de l'IGEN. Tous les nouveaux nommés ont reçu une lettre de mission.

Pour P. Desneuf, la procédure est engagée et elle ne semble pas poser de problème particulier sauf pour les IG qui se trouvent en surcharge de travail.

Patrick Roumagnac se déclare plus réservé et souhaite qu'un bilan précis soit établi, afin de déterminer les évolutions nécessaires de l'évaluation ; il rappelle que pour le SI.EN l'objectif est de faire de l'évaluation un réel outil d'amélioration de l'efficacité du pilotage du système éducatif.

3. Création du 10ème échelon

Le Conseil d'Etat a refusé l'article relatif à la rétroactivité du décret au 1er janvier 2006. Le 10ème échelon ne pourra donc être mis en place qu'à la parution dudit décret. En revanche, il n'a pas remis en question l'ensemble du décret. La date du 1er avril pour la création du 10ème échelon semble probable.

4. Passage à la hors-classe

Le SI.EN demande donc que le passage à la hors-classe ait lieu au lendemain de la date de publication du décret instituant le 10ème échelon (il fait ainsi l'hypothèse du 2 avril 2006) pour tous les promus. Cette demande est acceptée par le DE. Est ensuite évoquée la situation des collègues ayant signifié leur intention de partir à la retraite à la rentrée prochaine ; ils pourraient accéder à la hors-classe au 1er janvier (sous réserve de remplir les conditions réglementaires) et bénéficieraient ainsi des 6 mois nécessaires dans le dernier échelon pour que celui-ci soit pris en compte dans le cadre du calcul de leur pension. Attention toutefois : ceux pour qui cette mesure serait appliquée ne pourraient pas être maintenus sur leur poste s'ils changeaient d'avis...

Le ratio promus/promouvables est fixé pour 2006 et 2007 à 28% ; le SI.EN rappelle son souhait de le voir augmenté pour accélérer l'accès de tous à la hors-classe.

Le problème de la mobilité fonctionnelle est posé. Le directeur de l'encadrement a demandé aux recteurs d'attester la liste des IEN à qui une mission a été confiée depuis plus de 2 ans. La notion de mission implique un vrai travail supplémentaire et sur un territoire plus large que la circonscription, en revanche, la mission ne suppose pas un temps plein, ce qui serait pratiquement impossible à obtenir ! Patrick Roumagnac fait remarquer que des distorsions sont apparues dans le passé sur la notion de " mission ". Le DE ne souhaitant pas revenir en CAPN sur les décisions des recteurs, il conviendra que chaque cas qui poserait problème soit défendu au niveau académique par les commissaires paritaires. A cet égard, rappelons que le SI.EN maintiendra sa politique d'intervention ferme dans le cadre de la CAPN et que les commissaires paritaires défendront les situations qui leur seront signalées.

Lors d'une prochaine réunion du groupe de travail, un recteur et un inspecteur d'académie seront invités pour faire le point sur les missions susceptibles d'être prises en compte.

5. Concours de recrutement

A l'heure actuelle, la seule lecture du dossier ne permet pas toujours de détecter les capacités réelles des candidats et cela pose problème dans le concours. Par ailleurs, l'absence totale d'anonymat laisse inévitablement planer un doute sur l'équité au niveau de la sélection...

L'idée est donc d'introduire une épreuve écrite anonymée en complément du dossier pour l'admissibilité. Une procédure du même ordre sera mise en place pour les chefs d'établissement lors du concours 2007. On peut envisager l'extension de ce dispositif rénové pour le recrutement des IEN. La réflexion est engagée et sera étudiée dans les prochaines réunions du groupe de travail. Le SI.EN est porteur de cette demande formulée dans le cadre de ses motions de congrès, toutefois la question de

l'identité avec la procédure de recrutement des IA-IPR devra être examinée avec beaucoup d'attention...

6. Formation des IEN stagiaires

P. Desneuf justifie le report du module prévu sur la maîtrise de la langue par la nécessité du cadrage préalable par le ministre de l'apprentissage de la lecture. C'est à l'issue du séminaire national du 9 mars et des séminaires académiques que les IEN stagiaires pourront recevoir cette formation.

Les arguments présentés, allant de l'obésance hiérarchique aux recherches internationales en passant par l'expérience personnelle de jeune lecteur de CP du directeur de l'encadrement, ont amené les représentants du SI.EN à réagir avec vivacité. Si nous apprécions qu'un ministre se penche sur le problème de l'amélioration des performances des élèves dans le domaine de la maîtrise de la langue, nous considérons le sujet comme trop sensible pour se prêter à des prises de position qui relèvent plus de l'idéologie que d'une réelle connaissance des pratiques des enseignants et des besoins des élèves.

Nous avons rappelé, par ailleurs, que la formation des futurs cadres du système éducatif aurait plus d'impact dès lors qu'elle les sensibiliserait à des problématiques perçues comme complexes, plutôt que de se limiter à la diffusion de consignes à la pertinence incertaine et toujours historiquement connotée...

7. Conclusion

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 14 avril.

A la demande du SI.EN, un volet important sera consacré au déroulement de nos carrières, pour lequel nous avons rappelé que nos revendications étaient loin d'être satisfaites.

Sommaire

Hommages	p 2
Groupe de travail à la Direction de l'Encadrement (14-11-2005)	p 3
Notre métier - Colloque UNSA «Quel avenir pour les ZEP ?»	p 4
Notre métier (interview de D. Gauchon)	p 5
Séminaire de lecture à l'ESEN (communiqué de presse)	p 6
Méthode globale de lecture (communiqué de presse)	p 8
Financement de l'enseignement privé	p 9
Conseil syndical du 10 mars	p 10 - 14
Vie dans les académies	p 15
Tribune libre	p 16 - 18
Retraités	p 19

Vie syndicale

Le billet d'Andromède : ICA modulable : une initiative poétique vouée à un destin tragique

De même que le CPE est cette idée géniale qui introduit la précarité de l'emploi pour tous comme solution évidente au chômage de certains jeunes, la modulation de l'ICA est cette idée évidente que la différenciation des primes va enfin permettre de reconnaître le génie de certains inspecteurs.

Dans le contexte actuel, il peut paraître un peu facile de faire cette comparaison, et pourtant...

- L'un et l'autre s'inscrivent dans la même démarche totalement idéologique ne reposant sur aucune réflexion pour en anticiper la mise en œuvre et ne s'accompagnant d'aucune concertation avec les futurs acteurs...

- L'un et l'autre ont pour ambition de s'affranchir de règles jugées trop rigides, obstacles à la nécessaire évolution du " contrat social " et entravant les initiatives de responsables du " management " qui ont besoin d'extérioriser leur ego par le droit absolu de licenciement ou par le pouvoir discrétionnaire de distribuer quelques prébendes...

- L'un et l'autre affichent leur ambition d'une gestion de proximité fondée sur la confiance et la qualité de relations humaines enfin débarrassées de ces contraintes administratives qui offrent sans discernement des garanties abusives de justice et d'équité...

Le parallèle aurait sans aucun doute pu être développé davantage si un incident « technique » n'avait pas irrémédiablement enrayé la belle machine du CPE, affaire récente et toujours d'actualité qui incite à un bref retour sur l'histoire de cette ICA modulable.

Après une éclosion discrète fin 2004, à peine remarquée au milieu d'une couvée dont les modifications génétiques portaient soit disant l'empreinte de la LOLF, l'ICA modulable est restée de longs mois invisible sans que l'on sache vraiment si ses malformations étaient en cause où si ses parents hésitaient à assumer leur bébé...

Entre septembre 2004 et mars 2006, dix-huit mois se sont ainsi écoulés avant que l'on se décide enfin à exposer cet étrange volatile aux regards impatients des inspecteurs. Et là, vraiment, on ne regrette pas une si longue attente quand on constate à quel point cet oiseau-là s'est vu affubler d'habits de lumière qui ne peuvent que lui permettre de faire l'unanimité... contre lui !

Qu'on en juge plutôt :

- Un mode de calcul incompréhensible que chaque recteur a interprété à sa façon...

- Des critères d'attribution totalement illisibles où fonction, mission, mérite et proximité se mêlent dans une confusion générale...

- Une gestion diabolique des ressources humaines qui ne peut que contribuer à développer des relations verticales de servilité et des relations horizontales de méfiance...

- Une discrimination injustifiée entre les différentes catégories d'inspecteurs...

Il n'est pas nécessaire d'en rajouter, ni d'attendre l'arbitrage improbable d'une quelconque instance constitutionnelle, ni même une période d'essai de quelques mois afin de mesurer les dégâts collatéraux, pour comprendre que ce dispositif est réellement « abracadabrantesque ».

Nul besoin d'être devin pour prédire que suspension et abrogation sont inscrits dans le destin tragique de cet avatar de modernité dont le seul mérite est dans l'illusion.

De même que les chefs d'entreprise ont été dissuadés de donner vie au CPE, on peut penser que très rapidement les recteurs et leurs conseillers auront la sagesse de ne pas utiliser cette arme idéologique aussi ridicule que contre-productive. Nul doute que les inspecteurs, qui ont un sens élevé du service public, sauront faire valoir dans chaque département et dans chaque académie les arguments pour les en persuader.

Andromède - 8 avril 2006

Agenda

- 23 janvier :** MEN/Réunion sur la refonte de la politique de l'Education prioritaire (P. ROUMAGNAC dans la délégation fédérale)
- 24 janvier :** UNSA Education / Bureau fédéral national (P. ROUMAGNAC)
- 25 janvier :** MEN/DESCO : restitution de la réflexion menée sur les Conseillers pédagogiques, le CAFIPEMF, etc... (P. ROUMAGNAC)
- 26 janvier :** Inspection Générale : Mmes SAFRA et BOUYASSE / Echanges sur le thème de l'apprentissage de la lecture (P. ROUMAGNAC)
- Audiance auprès du Ministre sur l'Education prioritaire (P. ROUMAGNAC dans la délégation de l'UNSA Education)
- 30 janvier :** UNSA Education/ Préparation du Colloque ZEP (Fr. GROBRAS)
- 31 janvier :** UNSA Education / Réunion de la commission Retraite/Retraités (J.-Cl. QUEMIN)
- 1er février :** UNSA Education / fonctionnement des services d'orientation et création d'un grand service public d'orientation (Yvette DESTOT pour le SI.EN)
- Observatoire national de la Sécurité/ Séance plénière (A.CADEZ)
- 2 février :** Cabinet du MEN/ Jean-Louis NEMBRINI/ Groupe de travail concernant le cahier des charges pour la formation des Maîtres (P. ROUMAGNAC)
- 13 février :** Préparation CAPN (M.-P. COLLET - Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC)
- 14 février :** CAPN disciplinaire (M.-P. COLLET - Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC - Eric WEILL)
- 20 février :** MEN/Direction de l'Encadrement / Groupe de travail (D. GAUCHON - Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- 21 février :** UNSA Education/ Réunion sur l'information (Yvette DESTOT pour le SI.EN)
- 22 février :** Observatoire national de la Sécurité/ Commission 1er degré (A.CADEZ)
- 28-29 fév. :** Observatoire national de la Sécurité/ Commission Incendie (A.CADEZ)
- 8 mars :** FGR-FP/ Réunion semestrielle des syndicats affiliés (J.-Cl. QUEMIN)
- Ouverture du Congrès de l'Observatoire de la lecture, en présence de Gilles de Robien (P. ROUMAGNAC)
- Rencontre avec la Fédération des DDEN (A.CADEZ)
- 9 mars :** UNSA/ Réunion du pôle Retraites sur " La place du retraité " (J.-Cl. QUEMIN)
- MEN/ Séminaire sur la lecture (P. ROUMAGNAC - J.-P. MARTIN)
- Bureau National (l'après-midi)
- 10 mars :** Conseil Syndical
- 13 mars :** MEN/ Audiance auprès de R. MAZUR, Conseiller du Ministre pour l'enseignement professionnel (P. ROUMAGNAC et A. MARIE)
- au S. E, préparation du CSE du lendemain (P. ROUMAGNAC)
- 22 mars :** Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
- PARIS/ Colloque de l' UNSA Education : « Quel avenir pour les ZEP ? » (M. VOLCKCRICK)
- Observatoire National de la Sécurité/ Commission Incendie (A. CADEZ)
- 28 mars :** POITIERS/ ESEN/ Rencontre avec les stagiaires (P. ROUMAGNAC)
- 31 mars :** Réunion de la section académique de LYON (P. ROUMAGNAC)
- 14 avril :** MEN/Direction de l'Encadrement / Groupe de travail (Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- 21 avril :** CAPN des mutations (D. GAUCHON - Fr. GROBRAS - M.-P. COLLET - P. AVELINE - P. ROUMAGNAC - E. WEILL)

Notre métier

Dixième échelon - Indemnités de charges administratives - Collège des IEN du 1er degré - Frais de déplacement

Le point au 6 février

Dans la foulée du protocole que nous avons signé, le principe de la création d'un échelon supplémentaire en fin de classe normale a été présenté en réunion interministérielle et a immédiatement reçu un arbitrage favorable de Matignon. Dès lors le projet de décret modificatif a pu être rédigé pour être soumis à l'avis du CTPM début janvier. Celui-ci a adopté le texte à la quasi-unanimité de ses membres. Ce même texte a été présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique qui l'a approuvé dans les mêmes conditions.

Dès le début des opérations nous avons demandé à ce que soit prévue la rétroactivité au 1er janvier. Les services financiers et juridiques du MEN nous avaient affirmé que c'était impossible, cependant nous avons insisté pour que des recherches soient menées... Le projet de décret a donc quitté le ministère avec un article précisant que son application interviendrait à partir du 1er janvier 2006.

Ce projet a été étudié par le Conseil d'Etat qui s'est prononcé sur sa légalité. Si le décret a été validé, l'article concernant la rétroactivité ne l'a pas été. Le 10ème échelon ne pourra donc être créé le jour de la signature du décret qui devrait raisonnablement être effective au 1er avril 2006.

Et nous avons obtenu du Directeur de l'Encadrement le passage à la hors-classe au 2 avril pour tous les promus. En tout état de cause nous maintenons (et maintiendrons) une pression permanente sur nos interlocuteurs pour que le dossier continue d'avancer le plus rapidement possible.

En ce qui concerne le collège académique des IEN du 1er degré, une commande claire a été passée aux recteurs et il semble que les choses progressent (pas aussi vite que nous le souhaiterions, toutefois) dans plusieurs académies. Il était aussi demandé aux recteurs de faire des propositions en matière d'amélioration des conditions de travail des IEN.

Les avancées obtenues sont en cours de concrétisation (à tout le moins pour la principale d'entre elles) et le SI.EN s'attache en permanence à faire évoluer le dossier dans l'intérêt des inspecteurs.

En parallèle d'autres actions sont en cours. Il est clair, par exemple, que nous ne pouvons nous satisfaire des conditions dans lesquelles nous sommes remboursés des frais que nous engageons pour remplir nos missions. A cet égard nous avons entrepris une action commune avec nos camarades du SNIA-IPR (syndicat majoritaire chez nos collègues IA-IPR) et nous envisageons de l'intensifier si les promesses qui nous ont été faites ne sont pas rapidement suivies d'effet. Le directeur de la DE s'est en effet engagé à faire de cette question une priorité pour la direction.

Pour ce qui est des opérations "habituelles" de gestion du corps (promotions et affectations), nous continuons à défendre les principes de transparence et d'équité. Nous veillerons en particulier à ce que les évaluations (si tant est que les procédures en cours méritent ce nom) ne soient pas l'occasion de revenir vers des pratiques que nous avons combattues. A cet égard nous pouvons préciser que la note de service concernant l'accès à la hors classe devrait lever les inquiétudes qui se font jour ici ou là : nous avons insisté pour que les procédures collent au plus près à celles des dernières années et obtenu que ce soit le cas. Pour les mutations, le processus est en cours. Une fois encore nous avons dû protester contre le caractère tardif de la publication de la note de service.

Enfin le SI.EN est de plus en plus souvent amené à intervenir dans le débat pédagogique : mise en place des réseaux "Ambition-Réussite", enseignement de la lecture, apprentissage junior, évolution des structures et des procédures d'orientation, cahier des charges pour la formation des maîtres... Nos prises de position sont bien relayées par les médias et nous nous attachons systématiquement à faire entendre la voix des inspecteurs dans les débats pédagogiques et sociaux en cours. Cet engagement national doit être amplifié par les interventions locales, aussi n'hésitez pas à faire remonter vos initiatives, vos difficultés, mais aussi vos réussites pour que nous confortions notre ambition d'un syndicat puissant et réactif tel que nous l'avons défini lors de nos précédents congrès.

Le point au 6 avril

Mise en place du 10^e échelon

La date du 1er avril reste encore d'actualité, cependant un léger retard est à prévoir, mais il n'est pas exclu qu'il se traduise fort positivement. La DAF a en effet demandé au Conseil d'Etat de revoir sa position relative au refus de la rétroactivité de la mesure au 1er janvier 2006, se fondant sur l'engagement pris devant les représentants du personnel et la nécessité de maintenir des relations confiantes avec nous... Si cette demande n'aboutissait pas elle n'empêcherait pas pour autant le respect de la date du 1er avril. Nous aurons de nouveaux éléments dans le cadre du groupe de travail prochain.

Indemnités forfaitaires dite « des 110 journées »

Nous n'avons pas perçu cette indemnité depuis janvier et cela crée une irritation forte sur le terrain. Ce mécontentement est aussi à l'origine de rumeurs assez largement farfelues qui traduisent bien l'inquiétude de nos collègues... mais aussi l'incapacité des services financiers locaux à répondre de manière cohérente ! Tout d'abord, pourquoi cette indemnité n'est-elle plus perçue ? Contrairement à

ce qu'on entend ici ou là ce n'est pas parce que nous serions à un tournant de l'histoire qui ferait que désormais cette indemnité serait versée avec la paie et que dès lors elle serait fiscalisée ! C'est tout bonnement qu'un certain nombre de textes ont été toilettés dans le cadre de la mise en place de la LOLF et que malencontreusement l'un d'entre eux a privé de base légale le versement de cette indemnité très particulière... Impossible dès lors de la mettre en paiement. La DE travaille actuellement à la rédaction d'un nouveau texte rétablissant la possibilité de payer cette indemnité dans sa totalité et sans retenue particulière puisque nous resterons dans un cadre défiscalisé. Là encore des précisions seront apportées, mais nous avons d'ores et déjà demandé qu'un message clair soit diffusé dans les rectorats et qu'une copie soit adressée aux intéressés. Nous rappellerons cette demande jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite.

Mise en place des modulations pour l'ICA et l'indemnité de circonscription

Nous avons pronostiqué que ce nouveau dispositif engendrerait des iniquités et force est de constater que nous n'avions pas tout à fait tort, même si les choses sont très variables d'une académie à l'autre. Mais nous n'avions pas prévu à quel point les services seraient débordés par cette affaire ! Globalement, plus personne ne comprend très bien ce qu'il doit verser, dans quel cadre contraint et à qui... A la fois pour y voir plus clair et pour que des indications plus nettes soient données par l'administration centrale, nous avons demandé à la DE qu'une enquête soit lancée dans toutes les académies pour préciser ce qui a été mis en œuvre et sur quelles bases la modulation a été réalisée. Il faudra inévitablement un peu de temps pour que toutes les réponses reviennent, mais nous nous attacherons à ce qu'un bilan le plus complet possible soit établi au plus vite.

Accès à la Hors-classe

Je rappelle à tous les responsables académiques que nous sommes en attente de remontées claires sur la tenue des CAPA. Attention à veiller en particulier à ce que toutes les observations des représentants du personnel figurent bien au PV. Nous devons aussi nous attacher à ce que les lettres de mission susceptibles de déboucher sur une mobilité « fonctionnelle » soient établies avec le plus de précision possible. Au niveau de la CAPN nous nous attacherons à ce que des critères objectifs et quantifiables soient privilégiés comme ce fut le cas au cours des dernières années. Nos premiers échanges avec la DE nous laissent penser que cette préoccupation paraît légitime à nos interlocuteurs... A suivre donc.

Patrick ROUMAGNAC

Inspecteur de l'Éducation nationale : maîtriser la suractivité

Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé d'une circonscription de premier degré depuis 25 ans et membre du Bureau National du SI.EN, Daniel Gauchon s'acquitte dans ses multiples responsabilités avec passion (1). Il fait ici la preuve d'une suractivité en partie maîtrisable.

La suractivité de l'EN est-elle une fatalité ?

Selon moi, la suractivité n'est pas une fatalité. Elle est souvent due à l'inspecteur lui-même et dans ce cas, elle résulte d'une absence ou d'une insuffisance de choix ! Volonté délibérée pour certains dans le but légitime d'accéder à une autre carrière, dévouement authentique pour d'autres ou réel sens du Service Public... L'inspecteur suractif se revendique rarement comme une victime. Même lorsqu'il exprime ses attentes pour améliorer ses conditions de travail.

En quoi le métier d'Inspecteur de l'Éducation Nationale induit-il une suractivité ?

La suractivité de l'EN est intimement liée à la multiplication de ses tâches. Un accroissement tel qu'il ne parvient plus à consacrer suffisamment de temps à sa mission fondamentale d'inspection des maîtres... Plusieurs rapports récents de l'Inspection Générale (2) ont mis en évidence une augmentation des tâches dévolues à l'encadrement : intégration des enfants handicapés, dispositifs de formation des enseignants, introduction de nouvelles disciplines et de nouveaux outils, ouverture de l'école à différents partenaires, gestion des conflits... L'EN, qui a le redoutable privilège d'exercer des responsabilités associant étroitement administration et pédagogie, court souvent après le temps.

Quels sont, à votre avis, les pièges à éviter ?

Le métier d'EN est un métier que la plupart exercent avec passion. Cela peut conduire à vouloir assumer toujours plus de tâches, voire à devenir indispensable... Mais plus que la quantité de travail, c'est sans doute la sérénité dans laquelle il se déroule qui est importante et qu'il faut chercher à construire. Dans un métier où la dimension relationnelle est d'autant plus importante que la fonction comporte une part d'autorité, il est essentiel d'établir des relations ni trop amicales ni trop distantes et de fonder son action sur des

principes et des valeurs reconnus par l'ensemble de la communauté éducative. L'inspecteur est forcément confronté à la nécessité de faire des choix dictés non pas uniquement par l'urgence du quotidien, mais par une stratégie cohérente. Il en va ainsi de dossiers dont le traitement administratif peut être simplifié, de réunions institutionnelles où la présence de tous les inspecteurs n'est pas indispensable, de réunions de travail avec les partenaires où l'équipe de circonscription peut être représentée par l'un de ses membres...

Précisément, dans quelles mesures est-il possible de déléguer ?

La structure n'est pas vraiment adaptée à ce mode de fonctionnement... et pourtant il n'y a pas d'autre solution, sauf à rester dans l'illusion de pouvoir tout maîtriser. Cette délégation de l'EN peut s'exercer dans deux directions. D'une part, en faisant confiance aux directeurs d'écoles : en limitant la quantité d'instructions données sous forme de notes de service, et en réduisant les enquêtes et demandes d'informations au strict nécessaire. D'autre part, en assurant une répartition optimale de différentes missions au sein de l'équipe de circonscription, non pas sous la forme d'un transfert de responsabilité, mais d'une large autonomie dans le traitement de certains dossiers. Enfin, il est possible de développer le travail d'équipe des inspecteurs pour éviter que chacun au sein de sa circonscription n'ait à assumer une prise en charge totale de tous les dossiers. Le développement des missions à caractère départemental va dans ce sens ainsi que les initiatives collégiales prises pour gérer certains dossiers.

Mais l'EN peut-il vraiment choisir ses tâches ?

Choisir ses tâches est un exercice très complexe car l'institution se montre en général incapable de définir des priorités dans les missions fixées à ses cadres. Comment choisir en effet entre la maîtrise de la langue nationale, l'enseignement des langues étrangères, le développement des activités scientifiques, l'utilisation des TICE, l'accueil des enfants handicapés, l'aide aux élèves en difficulté, la promotion des activités artistiques ou physiques (...) ? Il appartient donc à chaque inspecteur de se fixer un programme d'action

tenant compte d'un grand nombre de facteurs : les orientations nationales, académiques et départementales, les besoins qu'il constate dans les écoles de sa circonscription, les ressources humaines dont il dispose et sans doute aussi les thèmes qu'il connaît bien ou auxquels il est davantage sensibilisé.

Propos recueillis par Marie-Laure Maison-neuve avec l'aimable autorisation de VousNousIls.fr

(1) Daniel Gauchon est en outre représentant du personnel au sein de la commission administrative paritaire nationale (CAPN) des inspecteurs de l'éducation nationale.

(2) Voir le rapport de l'Inspection Générale sur «*Les tâches des inspecteurs territoriaux*» publié en mars 2000.

L'inspection n° 99

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Notre métier

Report du séminaire de lecture à l'ESEN de Poitiers

« l'EN, un cadre formé à l'esprit critique... ou à la conformité et à la soumission ? »

Paris, le 1er février 2006

Monsieur le Ministre,

Les inspecteurs stagiaires en formation à l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale ont été informés quelques minutes avant leur départ de Poitiers du report du module de formation consacré à " l'enseignement de la lecture à l'école " qui devait avoir lieu en début de semaine (du lundi 30 janvier à 14 H au mercredi 1er février à 13 H).

Au-delà du caractère quelque peu précipité et confus de cette information ainsi que de ses inévitables conséquences en matière d'organisation matérielle (nécessité de changer des réservations de train ou d'avion, déplacements parfois lointains pour un laps de temps très réduit puisque le reste de la formation est maintenu du mercredi 1er février à 14 H au jeudi 2 février à 15h30...), c'est sur son caractère ambigu que je souhaite vous alerter.

Il est fréquemment rappelé aux inspecteurs de l'Education nationale en formation leur position de " cadres ". Dès lors, il n'est pas illégitime de penser qu'ils sont en mesure d'adopter une position critique à l'égard d'un discours qui leur paraîtrait en décalage avec les attentes du système éducatif.

Par ailleurs, l'universitaire à qui le module relatif à l'apprentissage de la lecture est confié assume cette responsabilité depuis dix ans et ses compétences sont largement reconnues.

Dans le contexte induit par une interprétation - peut-être restrictive - de vos propos relatifs à l'enseignement de la lecture, cette décision fait inévitablement penser à une forme de censure.

Il est de la compétence des cadres que sont les inspecteurs d'aider les enseignants à mieux faire réussir leurs élèves ; il est de leur honneur de répondre aux objectifs que vous leur fixez. Toute démarche qui viserait à réduire leur action à de l'autoritarisme local les rendrait incapables de la moduler en fonction des caractéristiques spécifiques des établissements scolaires. Elle serait, de facto, condamnée à l'échec.

C'est par un travail patient et obstiné que les inspecteurs ont œuvré à l'apaisement des conflits sur les méthodes de lecture. Au fil du temps, ils ont su amener la très grande majorité des équipes pédagogiques à prendre conscience des nécessités d'articuler étroitement travail sur le sens et maîtrise du code. Des positions trop abruptes ne pourraient que conduire à une relance du conflit et à une radicalisation des positions préjudiciables aux élèves.

Pourrions-nous raisonnablement penser que la mise en cause d'une approche étroitement constructiviste allant du son au sens en passant par la syllabe, le mot, la phrase puis le texte, relevait d'un simple effet de mode ? Ce serait faire injure à tous les chercheurs, aux cadres du système éducatif, mais aussi aux services de l'administration centrale et à vos prédécesseurs. Ce serait aussi faire bien peu de cas du professionnalisme et de l'engagement des enseignants.

Les inspecteurs ont parfaitement compris l'esprit de votre circulaire ; ils y souscrivent sans réserve car il est clair que " l'enjeu est essentiel pour notre pays ". Leur position est originale au sein du système éducatif : placés à l'interface entre les instances décisionnelles et les enseignants, ils font leurs orientations fixées par les premières et connaissent les difficultés que vivent les seconds. Pour tenir ce rôle, ils sont recrutés sur la base de leur expertise et de leur capacité à convaincre plutôt qu'à contraindre.

Conscients des responsabilités qui leur sont confiées, ils ne s'y dérobent jamais et s'appliquent toujours à la réalisation des objectifs qui leur sont fixés. Aider les enseignants à obtenir de meilleurs résultats en lecture est leur quotidien ; ils continueront à s'engager dans cette démarche et rechercheront les moyens de progresser en ce domaine. Pour réussir, ils ont plus besoin de sentir votre confiance que d'entendre vos consignes. Vous leur avez récemment promis que leurs conditions de travail s'amélioreraient ; des évolutions significatives en ce domaine seraient d'un bon impact pour les mobiliser, mais à ce jour rien ne vient concrétiser vos propos.

Pour sa part, le SI.EN-UNSA Education veut croire que votre objectif est la réussite de tous les élèves et que votre circulaire n'a pour objet que de raviver le sens des programmes officiels de 2002. Cette légitime préoccupation rejoint celles qui nous animent et, pour soutenir ces propos, nous vous informons d'une initiative que nous avons prise : syndicat largement majoritaire d'un corps reconnu pour son expertise professionnelle et sa parfaite connaissance du terrain, le SI.EN va lancer une étude auprès de ses adhérents et sympathisants pour faire le point précis des pratiques réellement constatées dans les classes et déterminer les axes majeurs d'une politique pour la lecture qui serait réellement à même d'améliorer les résultats des élèves.

Il est clair, en revanche, que la politique coercitive à laquelle votre circulaire pourrait faire penser risque fort d'entraîner déception et résistance.

Nous attendons un signal fort de la confiance que vous accordez aux inspecteurs et aux enseignants, pour que les cadres que nous sommes s'engagent résolument dans la réalisation des objectifs que vous nous fixez.

Croyez, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mon attachement indéfectible à un service public d'éducation plus juste et plus efficace.

Le Secrétaire Général,

P. ROUMAGNAC

Quelques remarques sur les propositions de l'UNSA-Education

" Les difficultés d'apprentissage, l'hétérogénéité des classes, la non-maîtrise de la langue, le manque de motivation sont des difficultés majeures dans les ZEP "

L'hétérogénéité fait partie du propre de toutes les classes et sa gestion constitue l'essence même de la compétence professionnelle des enseignants. C'est parce qu'ils savent (ou sont censés savoir) gérer un ensemble hétérogène d'élèves qu'ils sont enseignants et pas seulement parce qu'ils maîtrisent un savoir. Le manque de motivation renvoie à une absence de questionnement sur les causes de ce manque. On n'explique rien et on ne résout rien quand on parle de motivation. Par contre ce qui me semble caractériser le plus les ZEP et qui constitue une difficulté majeure c'est le faible niveau intellectuel et culturel d'un nombre important d'élèves. Les élèves en difficulté existent partout mais dans les ZEP ils sont beaucoup plus nombreux qu'ailleurs. Et nous sommes confrontés à des gosses chez qui les repères familiaux, la référence au travail, l'ambition et la perspective d'avenir n'existent plus. Je ne parle pas des problèmes d'hygiène et de santé qui sont plus criants en ZEP qu'ailleurs. Mais il faut savoir que l'horizon culturel de ces jeunes se limite à leur quartier et à la télévision et qu'il n'y a aucun échange avec les adultes, ce qui signifie qu'il n'y a aucune construction d'apprentissage ni un début de réflexion par rapport à cet horizon très limité.

" Réduire de manière conséquente les effectifs en cycle 2 : 20 élèves maximum par classe, développer les possibilités de travail en groupes restreints pour tous les niveaux de scolarité "

J'irai plus loin car le problème n'est pas qu'au cycle 2. C'est peut-être même l'inverse. Au cycle 2 les écoles disposent le plus souvent de moyens RASED et des moyens REP que l'on concentre souvent à ce niveau et qui permettent de limiter les effectifs et de travailler en groupes. Souvent aussi les équipes elles-mêmes réduisent les effectifs des CP et CE1 au détriment des autres classes. Quand il est bien mené, le travail du cycle 2 se révèle donc assez efficace malgré les énormes difficultés des élèves. Le problème vient ensuite, au cycle 3, où les moyens n'existent plus. Et les évaluations de 6ème montrent bien que dans le domaine du français c'est bien la compréhension qui pêche et donc que c'est la poursuite des apprentissages de cycle 3 qui ne fonctionne pas bien. Je crois donc qu'il faut réduire significativement les effectifs à l'école élémentaire que l'on a trop souvent sacrifiés pour ouvrir des classes de maternelle. Et là aussi il faudrait que l'on cesse de globaliser les effectifs en considérant à part égale la petite section et la grande section de maternelle et que l'on dissocie les classes de

grande section dont les effectifs pourraient être limités à 20 ou 25. Au risque de choquer, nous savons bien que 30 élèves de petite section, cela signifie 20 à 25 présents réguliers (le matin). Par contre 25 élèves de grande section c'est quasiment 25 élèves présents. Et le travail et les enjeux ne sont pas du tout les mêmes. Certes la scolarisation dès 2 ans en ZEP est importante mais il faudrait que les conditions d'accueil offertes par les collectivités locales pour ces enfants leur soient réellement adaptées, ce qui est rarement le cas. Il serait peut-être temps que les élus qui sont les premiers à manifester lors des fermetures de classe offrent de réelles conditions de scolarisation pour ces jeunes enfants dont les besoins sont très différents de ceux des plus grands.

" Pour les enseignants, 3 h hebdomadaires seront prises pour cela sur leur temps d'obligation de service. Offrir la possibilité d'inclure dans le temps de service des enseignants qui le souhaitent des interventions hors temps scolaire (aide aux devoirs, école ouverte, actions du dispositif de réussite éducative...)"

Le problème de cette revendication c'est qu'elle conduit dans le premier degré à réduire le temps de travail pour les élèves. Ils en sont à 26 heures. Si on applique cette mesure ils en seront à 24 heures au mieux car les confier pendant 2 ou 3 heures à un autre enseignant n'est pas forcément rentable. Il me semble par contre que l'on pourrait tout à fait rémunérer les heures de réunion et de concertation effectuées. Que se passe-t-il actuellement ? Quelle que soit leur implication on attribue à tous les enseignants en ZEP une indemnité spécifique. Certains la méritent largement d'autres beaucoup moins. Pourquoi ne pas comptabiliser les temps de réunion, les activités hors temps scolaire et les rémunérer à hauteur du travail fourni ? Il est toujours très difficile de rencontrer les enseignants en-dehors du temps scolaire, non qu'ils n'aient pas le temps, mais parce qu'ils estiment qu'ils donnent déjà assez. Réduire le temps d'enseignement n'est pas la bonne solution, payer des heures supplémentaires récompensera ceux qui s'investissent et qui trouvent qu'actuellement on leur donne bien peu en retour. En tout état de cause on pourrait quand même rappeler (en s'appuyant sur les éléments fournis par le dernier numéro de *"l'Etat de l'école"*) que la France se situe dans les derniers - et bien en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE - pour ce qui est du financement du premier degré, alors qu'elle est dans les premiers pour le financement du second degré. Peut-être qu'un rééquilibrage, tout au moins dans les ZEP, améliorerait les choses.

" Prévoir dans le cahier des charges des IUFM des contenus de formation permettant la prise en charge des élèves de l'éducation prioritaire, assurer un véritable accompagnement à la prise de fonction, répondre aux besoins de formation continue de l'ensemble des personnels "

Il y a effectivement un gros travail à réaliser tant en formation initiale qu'en formation continue. Les modules de formation initiale en ZEP ou en "secteur difficile" sont dérisoires et font plus penser à des visites de zoos qu'à de la réelle formation. Le problème c'est que les jeunes sont le plus souvent en stage dans des secteurs tranquilles et qu'ils découvrent à leur sortie et avec horreur (parce qu'ils ne la comprennent pas) la réalité des ZEP. Le problème c'est que les équipes de circonscription n'interviennent pas suffisamment dans la formation initiale et que la relation entre la formation théorique donnée par les PIUFM et le discours tenu par les enseignants de terrain est totalement absente. Ce qui fait que les étudiants ont tendance à prendre pour argent comptant les propos des enseignants et à rejeter le discours des profs. Ce qui manque aux PIUFM c'est de la pratique et ce qui manque aux enseignants de terrain c'est la prise de distance. Les équipes de circonscription sont à la croisée des chemins mais on ne les trouve que dans le premier degré. Pourquoi ne pas revendiquer une équipe réduite de formateurs du premier et du second degrés, travaillant ensemble et s'occupant en partie des étudiants de l'IUFM, de leur suivi dans les premières années et de la formation continue en général (pas seuls bien sûr) ?

Depuis des années, la formation continue des enseignants de ZEP, malgré les discours permanents, est dérisoire. Dans les périodes de politique volontariste, on arrive tout juste à assurer une semaine de stage pour une vingtaine d'enseignants 1er et 2nd degrés tous les 3 ans. Et les professeurs de collège ne sont présents que lorsqu'ils sont directement concernés dans leur discipline parce que l'organisation dans le collège ne permet pas de faire mieux. Et cette formation n'est quasiment jamais assurée conjointement par les IEN pour les écoles et par les IA-IPR pour les collèges. Je pense donc qu'il faudrait, tout comme cela est envisagé dans les "collèges ambition réussite", que dans chaque ZEP un IA-IPR référent soit désigné pour organiser, avec l'IEN de circonscription, ces formations et suivre le travail réalisé par les équipes. Depuis le début des ZEP les IEN ont travaillé avec les principaux qui ne sont pas reconnus pédagogiquement par les enseignants ; jamais avec les IA-IPR. D'où le décalage permanent entre les écoles et le collège.

La formation des enseignants est un élément fondamental d'amélioration des compétences des élèves. Il faut réellement la prendre en compte et de manière plus significative qu'elle n'apparaît dans les propositions.

Michel Volckcrick

Notre époque

Méthode globale de lecture : communiqué de presse

Au nom du SI.EN-UNSA Education, je souhaiterais que s'apaise au plus vite une querelle absurde dont nous étions nombreux à croire qu'elle était largement dépassée.

Il faut dire qu'après les conflits ouverts qui opposèrent les uns aux autres dans les établissements scolaires pendant de nombreuses années, une période plus sereine avait fait taire les rancoeurs et les acrimonies. Après les excès et les positionnements plus fondés sur de l'idéologie que sur la rigueur, les chercheurs eux-mêmes avaient su donner confiance aux praticiens. Une conférence de consensus avait finalement parachevé ce processus en remettant au premier plan la seule question pertinente : comment rendre plus efficace l'enseignement de la lecture pour tous les élèves ?

il est légitime et même réjouissant qu'un ministre de l'Education nationale se préoccupe de l'enseignement de la lecture, mais le sujet est à la fois trop sérieux et trop sensible pour en faire un enjeu politique.

Comment ne pas en vouloir aujourd'hui à celui qui a réussi en quelques déclarations à ruiner des années d'efforts ?

Une simple phrase ministérielle a suffi à faire resurgir les logiques partisans dans ce qu'elles ont de plus stupide, de plus dogmatique et de plus caricatural. Chaque camp répète à l'envi des arguments depuis longtemps ressassés et qui n'ont d'autre effet que de perturber les enseignants et les usagers de l'école. Ce trouble se répercutera inévitablement sur les élèves, et bien sûr tout particulièrement sur les plus fragiles d'entre eux.

Si le SI.EN entre aujourd'hui dans le débat ce n'est pas pour défendre l'une ou l'autre des thèses en présence, mais pour attester auprès du public de la qualité du travail accompli par les enseignants. Les inspecteurs ont précisément pour mission de s'assurer de cette qualité et d'aider les maîtres à l'améliorer. Ils sont clairement les mieux placés pour dire ce qui se passe réellement dans toutes les classes, puisqu'ils sont les seuls à les visiter régulièrement. Si certains aujourd'hui n'hésitent pas à donner des avis prétendument autorisés sur ce qui se passe dans les classes, alors même qu'ils n'en ont qu'une image très parcellaire, les inspecteurs tirent leurs connaissances de l'observation quotidienne et du suivi de nombreux maîtres.

Il est grand temps de rompre avec l'image totalement décalée qu'avancent quelques néo-conservateurs frustrés.

Les inspecteurs ne sont nullement inféodés à une chapelle dont ils s'efforceraient d'assurer la promotion par la menace ou la séduction !

Leur mission de service public les conduit naturellement à intégrer les travaux des chercheurs comme les réflexions conduites au sein de l'institution pour aider les maîtres à améliorer leurs pratiques. Ni les plaintes d'enseignants qui semblent plus préoccupés de leur réussite médiatique que du succès de leurs élèves, ni les propos d'un ministre qui instruit à charge sans même souhaiter nous entendre, ne nous conduiront à remettre en cause notre volonté de défendre une Ecole toujours plus efficace pour les élèves.

Nous voyons très souvent des enseignants remarquablement motivés qui s'appliquent à faire réussir tous leurs élèves, et ce dans des conditions parfois critiques.

Au fil de nos visites, nous rencontrons des enseignants pratiquant des méthodes différentes avec des réussites variables. Il est clair cependant que leur efficacité n'est que faiblement corrélée aux supports utilisés ou aux démarches d'apprentissage mises en œuvre. Ajoutons, mais ce ne sera vraiment une surprise pour personne, sauf peut-être pour le ministre, qu'il y a bien longtemps que nous n'avons vu pratiquer la méthode globale.

Ces efforts accomplis depuis des années pour répondre aux difficultés des élèves méritent mieux que d'être balayés d'un revers de main par un ministre qui n'hésite pas à établir un lien de causalité directe entre la méthode d'apprentissage de la lecture au CP et les problèmes que rencontrent des élèves en 6ème. Entendue au Café du Commerce, cette assertion ferait sourire, émanant de la rue de Grenelle, elle fait frémir !

Pour autant, le concept de « liberté pédagogique », avancé parfois hâtivement, doit nous amener à réfléchir : si cette liberté se réduit à un « débrouillez-vous tout seul ! », il est bien sûr à craindre qu'elle ne débouche sur des dérives incohérentes avec les besoins des élèves. C'est plutôt la confiance vis-à-vis des enseignants qui semble pertinente : confiance dans leur capacité à développer en équipe des approches prenant en compte les besoins spécifiques liés aux caractéristiques des élèves hic et nunc, à analyser avec lucidité les ressources disponibles et à en optimiser l'usage, à renforcer les échanges professionnels en s'appuyant, en particulier, sur les nouvelles technologies, à prendre en compte les évolutions de la société et les avancées de la recherche dans le champ de la construction des savoirs, à développer des contacts avec les parents d'élèves pour une plus grande cohérence de la co-éducation, à solliciter en toute confiance des aides pour parfaire leurs pratiques... bref, à se comporter comme de véritables professionnels plutôt qu'à se soumettre comme des girouettes à des injonctions ou à des oukases.

Plutôt que de vilipender une méthode inappliquée et d'encenser une autre qui ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes, il serait préférable de renforcer la formation continue et de favoriser le développement de projets locaux répondant à des exigences soigneusement évaluées.

Une anecdote pourra cependant nous rassurer : il y a quelques années, dans un département où ne flotte que rarement le drapeau de la contestation, un inspecteur d'académie avait souhaité normaliser l'enrichissement lexical et avait donné des consignes très strictes en ce sens. Il assurait fièrement que chaque jour, dans chaque classe du département, il pouvait dire exactement ce qui avait été appris du point de vue lexical par tous les élèves... Ce fantasme de contrôle aurait pu conduire à un conflit violent, mais enseignants et inspecteurs ont trouvé plus sage de se concentrer sur une autre priorité : faire réussir les élèves. Ils ont donc continué de travailler à leur manière, non par sens de la fronde ou par paresse intellectuelle, mais par respect pour leur engagement à offrir à tous un service public d'éducation de qualité.

La réussite scolaire ne s'impose pas par décret, elle ne se décide pas rue de Grenelle, elle se construit au jour le jour, patiemment et selon des voies diverses, par des enseignants aidant des élèves à prendre confiance en eux, travaillant en étroite relation avec les parents reconnus comme co-éducateurs. Ces enseignants méritent d'être aidés et respectés ; c'est ce que leur doit un ministre ! Puisse M. De Robien en prendre conscience au plus vite, en faisant cesser la pitoyable pantomime à laquelle se livrent des donneurs de leçons de tout poil...

Pour leur part, les inspecteurs continueront de servir fidèlement le système éducatif : entre les décisions du ministre et leur mise en œuvre par les équipes pédagogiques.

Les inspecteurs joueront pleinement le rôle d'interface intelligente, c'est-à-dire capable d'interpréter les consignes avec discernement pour préserver l'intérêt des élèves et l'efficacité de l'école !

Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire général du SI.EN-UNSA
Education

Analyse de la circulaire 2005-206 du 2 décembre 2005 relative au financement du fonctionnement des écoles privées sous contrat

Au nom d'un principe de parité entre public et privé, en application de la loi du 13 août 2004, la circulaire du 2 décembre 2005 donne l'impression de définir des obligations nouvelles de financement des écoles privées hors commune.

Mais cette question d'obligation est ambiguë et apparaît comme un leurre : l'essentiel du texte est en annexe dans la définition de règles sur la répartition des charges intercommunales qui est le prétexte à redéfinir complètement en les alourdissant fortement la nature des dépenses à prendre en compte dans le calcul du forfait communal pour l'enseignement privé.

A ce titre, cette circulaire semble dépasser sa fonction interprétative des textes auxquels elle se réfère et ne paraît pas pouvoir être appliquée en l'état.

Une obligation ambiguë de financement des écoles privées hors commune

Il s'agirait en fait d'appliquer une obligation qui existait déjà, mais qui n'était pas mise en oeuvre du fait de l'absence de tout mécanisme permettant de surmonter un éventuel désaccord entre les communes, portant non pas sur le principe du financement, mais sur les modalités de répartition entre les communes.

Deux éléments contradictoires sont énoncés :

- le texte de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 qui n'applique aux écoles privées que les trois premiers alinéas de l'article L. 212-8 de Code de l'Éducation, et ne fixe donc aucune exception à l'obligation de financement des écoles privées ;

- le texte de l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation qui prévoit que "les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public", et qui applique donc à l'obligation de financement des écoles privées les mêmes exceptions qu'à l'obligation de financement des écoles publiques.

Il faut noter qu'une obligation généralisée de financement des écoles privées hors commune créerait des situations totalement ingérables.

Par exemple, le maire d'une commune qui refuse de payer pour des enfants qui sont scolarisés dans l'école publique d'une commune voisine, sera obligé de le faire pour les enfants qui auront fait le choix de l'école privée...

Le maire d'une petite commune rurale qui refusait jusqu'à maintenant de financer pour les élèves de sa commune qui choisissaient de fréquenter une école publique d'une commune voisine, pourrait-il tenir longtemps cette position face à ses administrés qui ne comprendront pas qu'il finance ainsi les enfants fréquentant une école privée hors de sa commune (certes par obligation) et non les enfants fréquentant une école publique hors de sa commune ?

Cette obligation nouvelle risquerait donc de créer une situation difficile à gérer par les collectivités locales et une élément incitant d'autant plus les parents à se tourner vers l'école privée qu'ils y amèneront ainsi le financement dans une logique de "chèque éducation".

Quant à la possibilité pour le préfet d'inscrire d'office cette obligation au budget de la commune, c'est une procédure dont le caractère d'exception s'accommoderait sans doute mal d'une application massive... et il est donc urgent d'organiser la résistance pour qu'aucune

L'affirmation confuse d'un principe de parité entre public et privé

commune ne se laisse intimider par cette apparente obligation !

«Conformément au principe de parité qui doit guider l'application de la loi, la commune de résidence doit participer au financement de l'établissement privé sous contrat dans tous les cas où elle devrait participer au financement d'une école publique qui accueillerait le même élève. En d'autres termes, la commune de résidence, lorsqu'elle se prononce sur le montant de sa participation aux dépenses de fonctionnement liées à une scolarisation en dehors de la commune, ne peut traiter différemment le cas des élèves scolarisés dans un établissement privé et celui des élèves scolarisés dans une école publique d'une autre commune.»

L'énonciation de ce principe de parité introduit en fait une grande confusion dans la mise en oeuvre de la circulaire :

- soit on considère que l'application du principe de parité crée une obligation générale de financement pour tout enfant scolarisé dans une école privée ;

- soit on considère que l'application du principe de parité ne crée pas d'obligation nouvelle mais ne fait que préciser les modalités de répartition des dépenses entre les communes.

Le principe de parité, cela veut dire qu'un maire qui refuse de financer la scolarité d'enfants dans une école publique hors de sa commune ne peut pas non plus financer la scolarité d'enfants fréquentant une école privée hors commune.

Il suffit donc que le Maire refuse tout financement pour des élèves hors commune pour ne pas être tenu de financer des écoles privées hors de sa commune.

Une définition élargie de l'assiette des dépenses de fonctionnement

Sous couvert de préciser quel serait le coût des charges intercommunales pour une commune qui ne disposerait pas d'école publique sur son territoire, cette circulaire dans ses annexes redéfinit complètement, en les alourdissant fortement, la nature des dépenses de fonctionnement obligatoires à prendre en compte dans la contribution communale.

Il y a ainsi une volonté délibérée d'accroître de manière très importante les ressources des écoles privées, non pas en assurant une contribution pour tous les élèves, mais en augmentant de façon très importante le montant par élève.

Cette définition des charges à prendre en compte pose en particulier deux problèmes :

- elle est inscrite en annexe d'une simple circulaire alors que l'article L. 212-8 du Code de l'Éducation indique que c'est un décret en Conseil d'État qui détermine, en tant que de besoin, les dépenses prises en compte pour le calcul du coût moyen par élève ainsi que les éléments de mesure des ressources des communes ;

- la liste des dépenses comporte des éléments qui à l'évidence ne relèvent pas du fonctionnement mais de l'investissement (mobilier, équipement informatique) et d'autres qui sont difficilement mesurables de manière objective comme la "quote-part des services généraux de l'administration communale".

Cette définition apparaît donc comme totalement inapplicable, et il sera sans doute facile aux collectivités locales de refuser son application, mais les élus favorables à l'enseignement privé y trouveront manifestement matière à augmenter les aides qu'ils apportent déjà aux établissements sous contrat.

Daniel Gauchon - 12 mars 2006

Vie syndicale

Conseil syndical du 10 mars 2006

Catherine LALUMIERE - directrice de la Maison de l'Europe de Paris

La vocation de la Maison de l'Europe vise à s'ouvrir aux citoyens qui veulent débattre et discuter sur la construction de l'Europe. Les intervenants y sont très divers.

La Maison de l'Europe est tout à fait favorable à l'aide à apporter aux enseignants et aux professionnels en général. Un programme «les jeudis de l'Europe» est d'ailleurs mis en place avec la Ligue de l'Enseignement.

Intervention du secrétaire général

Lors du dernier conseil nous étions dans une période de grande mobilisation.

La consultation a établi que les adhérents souhaitaient prendre acte des avancées. Ce que nous avons obtenu constitue une étape significative.

Le Bureau National a été mandaté pour poursuivre les négociations. La publication du décret au 1er avril constitue une hypothèse sérieuse. Nous avons essayé de faire introduire l'effet rétroactif du décret. Cela a été refusé par le Conseil d'Etat. Le décret est dans le circuit des signatures.

Les collègues qui partiront en retraite au 1er septembre n'auront pas les 6 mois au 10ème échelon. Repousser le départ en retraite au 1er octobre pose le problème du mouvement (surnombre).

Nous avons obtenu que le passage à la hors-classe se fasse dans les mêmes conditions que précédemment. L'an dernier les seules protestations des collègues ont été sur la nature des critères et non sur des injustices personnelles.

Pour les collègues accédant au 10ème, il faut que le passage à la HC se fasse après le 1er avril. (exemple : un IEN avec 4 ans 6 mois au 9ème : le passage à la HC entraîne l'indice 780 sans report d'ancienneté. Le passage au 10ème amène la HC 780 mais avec 1 an 6 mois d'ancienneté et un reclassement au 820 très rapidement). Le gain est réel.

Il nous faut donc à présent travailler à la réduction des passages d'échelon.

Pour les collègues partant en retraite à la retraite, il est plus intéressant qu'ils passent à la HC au 1er janvier. Cela sera fait. Mais il ne sera pas possible de revenir en arrière.

Le passage à la hors-classe devrait se faire pour tous au 2 avril.

Les collègues retraités, partis à l'indice 733, ne seront pas reclassés à l'indice 780. Nous continuons à réclamer ce reclassement.

Il nous faut à présent savoir comment se met en place localement le collège des IEN du 1er degré. Et il ne peut y avoir d'autre appellation que celle utilisée pour les autres corps d'inspection.

Au-delà des revendications corporatives, le SI.EN entend prendre toute sa place dans le débat pédagogique et social.

Le SI.EN est à présent régulièrement sollicité par le cabinet du MEN, par les médias, par les autres syndicats. Partout dans les académies, le SI.EN doit être reconnu comme interlocuteur incontournable.

L'enseignement de la lecture dans le 1er degré :

Nous devons poser le débat sans idéologie. Le nouvel arrêté rédigé à la demande des inspecteurs généraux redonne tout son sens aux programmes de 2002

Le ministre ne semble pas avoir bien compris le sens du message. Il n'est ni un pédagogue ni un scientifique mais il est un homme politique. Il nous appartient de ramener le débat sur le plan pédagogique.

Pour le second degré et l'enseignement professionnel, la question est du même ordre. Nous savons que des élèves souffrent actuellement au collège. Nous ne voulons pas raisonner de façon purement théorique ni systématiquement en termes de moyens, mais que fait-on pour dégager toutes les formes d'intelligence qui existent chez les élèves ?

Il en est de même pour l'information et l'orientation. De nombreux textes tardent à être signés. La question est de savoir comment on peut mieux faire fonctionner les systèmes actuels.

Le SI.EN entend être présent dans tous ces débats. Cette parole doit exister également dans les académies.

Il nous faudra réfléchir à ces orientations pour notre prochain congrès de Lille.

Contributions des académies

Académie de PARIS :

Nous avons de vives inquiétudes sur les dérives de la pratique d'évaluation des IEN par rapport aux textes réglementaires et notamment par rapport à la note de service du 20/10/05 du directeur de l'encadrement :

- un entretien avec l'IA-DSDEN qui ne tient pas compte du rapport de l'IGEN ;

- une lettre de mission qui doit être rédigée par l'IEN et non par l'IA-DSDEN ;

- une lettre de mission qui devient un texte contractuel (contrairement aux textes) avec des engagements demandés à l'IEN sur des indicateurs ;

- l'utilisation d'indicateurs farfelus qui ne reflètent pas la réalité des fonctions et sur lesquels l'IEN peut difficilement agir (par exemple, le nombre d'élèves accueillis en maternelle le samedi matin, le pourcentage d'enseignants du premier degré qui enseignent les langues vivantes...).

Mal contrôlée et trop peu clairement finalisée, l'évaluation pourrait se transformer en «piège» pour les IEN.

Bernard Malinaud - RA

Académie de CRETEIL :

Des disparités existent selon les départements, entre les IEN eux-mêmes. Problème d'anticipation par les SG des académies.

La procédure d'évaluation est conforme. Les entretiens sont organisés comme prévu. Mais il y a une grande diversité dans les procédures d'évaluation des IG. La lettre de mission n'est pas mise en place. Certains IEN sont demandeurs de cette lettre.

La mise en place du collège 1er degré est en suspens.

Problème de la lecture et des réseaux " ambition-réussite " : ce sont des circulaires ministérielles et l'on peut s'interroger sur la valeur juridique de ces textes.

Evelyne Roques - RA

Académie de MONTPELLIER :

En participant très activement au mouvement du premier trimestre et ce à la quasi unanimité, les IEN de l'Académie de MONTPELLIER avaient très clairement montré que la manière dont le ministère nous traitait depuis plusieurs années était intolérable.

Ils ont approuvé à la majorité l'arrêt du mouvement, compte tenu des résultats obtenus. Mais, pour un bon nombre d'entre eux, cet accord a été donné sans grand enthousiasme et avec une attente de suites convaincantes, tant de la part du ministère que du SI.EN.

Actuellement, deux séries de questions sont posées par les collègues, celles relatives aux résultats et aux suites de notre action, celles de la position du SI.EN sur les orientations du ministre. Le mécontentement grandit et de plus en plus de collègues souhaitent des éclaircissements et un positionnement fort du SI.EN sur ces séries de questions.

- Les IA nous annoncent des restrictions budgétaires importantes et la quasi impossibilité pour eux de boucler leur budget 2006 à dépenses constantes. Que vont devenir les promesses d'amélioration des conditions matérielles de fonctionnement des IEN, d'équipement des circonscriptions ?

Nous demandons donc qu'un peu plus de transparence soit exigée du ministère et des recteurs quant au mode d'emploi de la mise en œuvre des promesses de novembre. Enfin, les IEN de l'Académie restent attachés à la revendication de corps unique et souhaitent que le SI.EN ne cesse de le rappeler.

- Nous avons dû, dans l'académie de Montpellier, réagir aux propos de notre Recteur sur l'apprentissage de la lecture au CP, propos qui faisaient croire que nous collaborions à l'«éradication» des terribles méthodes globales que sont RATUS et GAFI. Une pétition signée par la presque totalité des IEN a abouti à un rectificatif du Recteur avant même que cette pétition n'arrive officiellement sur son bureau. Je suis intervenu dans un séminaire à l'IUFM pour rappeler notre position, à savoir qu'il s'agissait d'une circulaire qui serait traduite sur le terrain avec l'intelligence et le discernement des cadres que nous sommes, soucieux de l'intérêt et de la réussite des élèves. Le tout dans le respect des programmes officiels.

Vie syndicale

Depuis, l'annonce de la modification à la hussarde des programmes, a fait bondir pas mal de collègues qui réclament que nous réagissions. Quid de la position des IG, apprécieraient-ils ce mépris de leurs avis ? Que pensent-ils de l'abrogation du réaménagement express de programmes qu'ils avaient mis quelques années à écrire ? Ne pourrait-on pas nous rapprocher d'eux ?

Quelle position adopterons-nous vis-à-vis d'une injonction claire du ministre pour la rentrée prochaine ? Chez nous, un certain nombre de collègues m'ont demandé de faire savoir que l'on ne pouvait pas se contenter d'une attitude suiviste, qu'il fallait désapprouver la modification des programmes, tant sur la forme que sur le fond et ne pas nous placer dans une situation qui ferait de nous, des chiens de garde du ministre. Adopter une position de résistance ne servirait-elle pas d'ailleurs nos revendications corporatistes ?

- Le financement par les mairies de la scolarité en école privée est également très mal perçu.

- La disparition des CCPE, le flou actuel sur la mise en place des maisons du handicap, sur le traitement et le suivi des dossiers des élèves nous apparaît aussi inquiétant. N'allons nous pas avoir à gérer seuls tous les problèmes d'intégration ?

- Enfin, si le collège académique a été constitué par le Recteur, nous regrettons que son responsable n'ait pas été élu par les IEN et qu'il n'ait que le titre de coordonnateur et non de doyen. Ce collège n'a pas encore été réuni. Le recteur a-t-il d'ailleurs des crédits pour le faire ?

Philippe VALEMBOIS - RA

Académie de VERSAILLES :

Comment cacher l'amertume qui est le sentiment dominant des collègues de l'académie ! - Le protocole signé en fin d'année 2005 après un mouvement auquel nombre de collègues avaient participé est loin d'avoir comblé nos espoirs et l'académie s'était d'ailleurs prononcée contre son adoption ; non seulement nous n'avons encore rien vu venir sur nos feuilles de paye en cette fin d'hiver, mais encore le sentiment dominant est qu'il reste tellement de questions non résolues... les reconnaissances tangibles de nos manières de servir l'institution tardent.... Ou alors, que l'institution nous dit-elle ainsi ?

- Dans au moins deux départements de l'académie est vécue et ressentie une absence totale de confiance de la part de nos IA -qui préfèrent piloter à partir de leurs services qu'appuyés sur des réflexions menées en collège d'IEN : ne serions-nous que des pigeons - voyageurs chargés de transmettre les informations ? quel sens alors donner à notre action quotidienne ? Et ne parlons pas du niveau académique : le Recteur n'a encore rien dit de ses intentions concernant le collège académique des IEN (112 collègues pour le 1er degré), la désignation d'un doyen...

- Les collègues ressentent une véritable irritation, pour ne pas dire colère, pour ce qui touche aux directives concernant l'apprentissage de la lecture, tant sur le fond que sur la

forme. Et le rôle révolu aux IEN dans ce contexte par le ministre ne peut contribuer à apaiser ce courroux !

- Il est une antienne que les IEN connaissent bien : l'empilement des tâches, l'amoncellement des priorités ; c'est bien évidemment vrai dans l'académie, notamment en ZEP - REP - Zone violence - Zone ambition réussite, où la succession des zones, sigles et politiques s'est accompagnée, de manière très parallèle, d'un accroissement des charges des collègues impliqués : leurs responsabilités ne s'accompagnant d'aucune gratification particulière, doit-on penser qu'ils vont au charbon pour la gloire quand d'autres (chefs d'établissement, enseignants) s'en voient, eux, récompensés ?

- Les inquiétudes des collègues sont réelles sur la détermination de la part variable de l'ICA, sur les critères présidant à faire des heureux et d'autres moins. Cela est notamment nourri de l'absence de critères préalables définis quant à ces modulations (sera-ce le fait du prince au royaume de l'école publique et républicaine ?), inquiétudes renforcées par les manières assez disparates dont semble s'être passée la mise en place du dispositif d'entretiens et de visites auprès des collègues promouvables à la hors-classe : n'y aurait-il pas là un fâcheux retour en arrière ?

- Par ailleurs, l'amélioration des moyens de fonctionnement des circonscriptions n'est probablement qu'un effet d'annonce puisque, concrètement, on nous enlève un moyen humain essentiel à l'animation et la gestion des élèves et des écoles, au pilotage d'une circonscription : la suppression des emplois de secrétaires de CCPE n'est évidemment pas compensée par la création des emplois de référents : c'est toute une politique d'aide aux élèves en difficultés, de conseils voire d'assistance aux directeurs d'école, aux équipes, qui est ainsi brutalement remise en cause : si nous sommes en accord avec les finalités de cette politique, celle issue de la loi du 11 février 2005, nous ne pouvons l'être avec les moyens dont nous allons maintenant disposer.

En guise de conclusion provisoire : nombre d'IEN regrettent d'avoir mis fin au mouvement, s'interrogent sur la sincérité du ministre à notre égard et sont très inquiets quant à la poursuite d'un dialogue fructueux dans ce contexte.

Eric WEILL - RA

Académie de RENNES :

La consultation avait donné des positions mitigées. Il y a eu du désenchantement et de l'amertume.

Les espoirs de négociation diminuent. Les missions s'accumulent. L'indemnité modulable cause beaucoup de soucis.

L'interrogation porte sur le groupe de travail et sur ses objectifs. Les collègues sont prêts à relancer l'action dès que nécessaire, mais s'inquiètent de la lenteur des discussions.

Lecture : approbation de l'attitude du BN. Des inquiétudes sur l'irruption du politique dans un certain nombre de dossiers.

Daniel LE FUR - RA

Académie de LILLE :

L'ambiance générale reste à la mobilisation dans l'académie, tant parmi les collègues ET que ceux du premier degré Nord et Pas-de-Calais.

Une délégation Nord-Pas-de-Calais conduite le RA a été reçue par Madame le recteur de l'Académie de Lille ce 9 février. Cette audience était surtout l'occasion d'un premier contact avec notre interlocutrice, Madame le Recteur nous assurant par ailleurs, et à plusieurs reprises, qu'elle considérait le premier degré comme essentiel au bon fonctionnement du système éducatif et à la réussite de tous les élèves et, partant, que nous étions des interlocuteurs privilégiés. Sensible à cette marque d'intérêt, nous sommes convenus que nous avions intérêt à nous rencontrer aussi souvent que possible pour débattre autant des problèmes de fond qui constituent l'essence même de notre métier que des questions basement matérielles qui nuisent souvent au bon exercice de notre éminente mission.

L'enseignement de la lecture.

D'emblée, nous avons fait valoir au Recteur que la difficulté majeure que nous rencontrons actuellement était incontestablement la parution d'une lettre ministérielle et l'annonce de dispositions comminatoires relatives à l'apprentissage de la lecture. C'est la première fois que les inspecteurs sont interpellés par le rappel du "devoir d'obéissance", leur loyauté n'ayant jamais été mise en défaut malgré les alternances politiques et malgré la diversité des exigences des ministres successifs. Les inspecteurs ne peuvent néanmoins se satisfaire de notes de service et d'instructions. Ils sont au contact quotidien des enseignants. Ceux-ci méritent notre respect, ont besoin d'un accompagnement inscrit dans une action à long terme, agissent dans une certaine continuité qui ne s'accommode pas facilement de ruptures brutales. Ils ont multiplié les efforts pour remettre en cause des pratiques jugées insuffisantes dans les années 60 et ont quelque peine à admettre qu'il faille soudainement y revenir. Reste que les programmes de 2002 demeurent une référence qui s'impose à tous, du ministre au maître de CP, et que chacun a conscience de la nécessité d'améliorer encore les performances du système.

Le collège des IEN du premier degré.

Pour l'instant cette question reste en suspens dans l'académie. Nous souhaitons en discuter plus largement entre nous avant de prendre position par rapport à l'intérêt de désigner un doyen des IEN du premier degré. Nous sommes tombés d'accord pour nous donner jusqu'à la fin de cette année scolaire pour reposer la question.

Les Bassins d'Education.

Le Recteur a désigné, à la tête de chacun des 14 bassins, deux volontaires pour l'animer : un membre des corps d'inspection et un chef d'établissement. Nous avons rappelé que les bassins s'inscrivaient dans une histoire, que leur évolution nécessitait une concertation, que nous voulions être assurés de l'utilité des réunions... Madame le Recteur a bien perçu nos craintes, elle a très clairement indiqué qu'elle

considérerait le bassin comme une entité intéressante mais qu'il convenait d'éviter les redondances et les interférences, notamment entre le niveau du département et le niveau des bassins. Ainsi, tous les problèmes étudiés au niveau du conseil d'IEN, des missions départementales, des réunions thématiques départementales, n'ont pas, de notre point de vue, à être repris au niveau des activités du bassin.

Le bassin prend une toute autre dimension, nouvelle, qui nous conduit à revoir positivement notre position. Il s'agit d'inscrire le bassin dans une logique géographique, territoriale, dans un rapport pertinent avec les grands projets locaux, dans une perspective globale d'excellence, de réussite, de promotion et d'ouverture. Il s'agit de repérer dans chaque bassin les projets spécifiques porteurs, susceptibles de mobiliser l'ensemble du système éducatif de la maternelle à l'université. Ainsi, dans chaque bassin, les grands projets des communautés d'agglomération, des collectivités territoriales, pourront générer des politiques éducatives, des actions de formation, des schémas susceptibles de fédérer les ressources de l'Institution. Il s'agit donc d'une approche nouvelle, séduisante, qui transcende les tâtonnements et les abandons successifs vécus depuis la création des bassins.

Reste une contradiction qu'il faudra bien surmonter : dans cette logique nouvelle, la connaissance du territoire, de ses projets, de ses élus, de ses responsables économiques, culturels, sociaux, est primordiale. Il serait probablement plus simple de désigner un chef d'établissement et un IEN exerçant dans le bassin.

Le Plan académique de Formation.

Nous avons fait remarquer à Madame le Recteur que sans l'intervention de l'IA DSDEN du Nord nous aurions sans doute été oubliés dans le précédent Plan de travail académique. Reconnaissant une nouvelle fois la part importante prise par les IEN du premier degré dans le fonctionnement du système éducatif, elle nous assure qu'elle ne manquera pas de nous associer à l'élaboration du prochain P.T.A. Notre première mission, l'inspection, du moins devrait-elle l'être, est amplement étudiée depuis plus d'un an dans le département du Nord avec la mise en chantier du Protocole de l'inspection.

Les collèges «Ambition-Réussite».

Des moyens supplémentaires vont être octroyés sous forme de postes nouveaux d'assistants d'éducation et d'enseignants chevronnés intervenant auprès d'élèves en difficulté dans le premier et le second degré. Reste à élaborer, pour ces enseignants, des profils de postes ainsi qu'il nous l'a été demandé par les deux IA DSDEN et l'IA IPR chargé du dossier le 21 février au CRDP de Lille. Vaste chantier dans lequel nous nous impliquerons naturellement sans moyens supplémentaires avec des activités chronophages qui, s'ajoutant à toutes les autres, rendent le travail d'inspecteur toujours plus lourd et toujours plus complexe.

L'Académie de Lille est prête à organiser le Congrès National du SI.EN-UNSA en 2007.

Un séminaire académique devrait être organisé rapidement dans l'académie qui devrait être en partie constitutif de ce congrès. Il réunira tous les inspecteurs, c'est-à-dire IEN 1er degré, IO et ET pour évoquer les questions qui touchent à notre métier et ceux qui touchent à l'avenir de élèves de nos écoles qui sont la jeunesse de la Nation.

M. Larchanché - RA

Académie de REIMS :

Des inquiétudes sur la nouvelle loi sur le handicap : la place des IEN n'existe plus. Les possibilités d'intégration seront réduites.

Les modalités d'évaluation des IEN reposent sur des indicateurs discutables. Elles renforcent le pouvoir des DSDEN sur les IEN du 1er degré.

A l'instar des IA-IPR, les IEN ET-EG sont coordonnés par un doyen, il faut qu'il en aille de même pour les IEN du premier degré. Le ministre s'est engagé en ce sens et nous devons faire preuve de fermeté pour que se concrétise cette mesure à la fois fonctionnelle et symbolique.

Denis Guillain

Académie de CLERMONT-FERRAND :

Le 10ème échelon n'a pas été perçu par tous comme un avantage significatif.

Pour ce qui concerne les conditions matérielles, de fortes inégalités subsistent entre les départements.

L'intérêt de la création du collège des IEN est évident. Pourtant il nous reste à le concrétiser, ce qui n'est pas encore fait à ce jour.

Maurice Singlard - RA

Académie de NANTES :

Situation calme depuis le mouvement de septembre. Les mesures ministérielles se mettent en place :

- un premier collège académique des IEN 1er degré a eu lieu en présence de l'I.G. sous la forme d'une grande réunion collective. Les thèmes abordés ont intéressé les collègues (circulaire sur la lecture, mise en place des PPRE). Mais était-ce un collège ? Il conviendra de s'interroger au niveau national sur les modalités de fonctionnement de cette instance, le rôle éventuel d'un doyen, de la complémentarité ou non avec le conseil d'IEN. Même notre recteur est intéressé par des propositions. -La modulation de l'ICA a amené le recteur à réunir les représentants des syndicats d'inspecteurs. Seul le SI.EN a su faire preuve de fermeté sur ce dossier : même si les choix du recteur n'étaient pas scandaleux, ils ont montré une fois de plus que la proximité du pouvoir faussait le jugement.

Les problèmes de frais de déplacement se font de plus en plus sentir. Qu'en est-il des négociations avec le ministère ?

Bruno LEJOP - RA

Académie de TOULOUSE :

1) Suite de l'action 2005 :

La position nationale majoritaire n'était pas la position majoritaire de l'académie de Toulouse. Certains ont fait remarquer que la procédure

de recueil de l'opinion des collègues a été trop rapide et qu'une réunion de débat sur les propositions ministérielles aurait été nécessaire, ce que le temps n'a pas permis.

Le député de ma circonscription vient de m'adresser la réponse du ministre à une question qu'il avait posée à notre sujet : la lettre précise que " l'accès à l'échelle B n'est pas à l'ordre du jour " pour les IEN.

2) Rencontre avec le recteur

Le recteur s'est félicité de cette première rencontre et s'est dit ravi de la sortie du conflit qui selon lui s'est traduit de façon positive pour les IEN. Nous lui avons rappelé que les collègues de l'académie de Toulouse avaient majoritairement voté pour la poursuite des actions et que nos revendications n'étaient que très partiellement satisfaites. Nous lui avons expliqué que différentes mesures de revalorisation de carrière ont été prises en faveur des corps de référence (professeurs des écoles, chefs d'établissement) créant un différentiel très défavorable aux IEN.

Le recteur a avoué que, du point de vue d'un recteur, le premier degré était une sorte de «boîte noire», avec un fonctionnement mal connu, même si ce niveau du système est très important. Il regrette de n'avoir pas suffisamment l'occasion de rencontrer les IEN premier degré.

Nous avons mentionné l'importance que nous accordions au bon fonctionnement des circonscriptions : nécessité de locaux adaptés, de matériel aux normes fonctionnelles du moment, de secrétaires compétentes compte tenu de l'importance de ce poste. Nous avons mentionné la perte importante que constituerait la suppression des fonctions de secrétaire de CCPE pour la gestion des difficultés des élèves, hors handicaps, cette mission retombant dorénavant sur les équipes de circonscription en appui des directeurs et des équipes pédagogiques.

Nous avons souligné le problème grave du remboursement des frais de déplacement en précisant que nous étions indemnisés en deçà du barème retenu par l'administration fiscale lors du calcul des frais professionnels. Le recteur s'est dit sensible à cette question.

Sur le plan fonctionnel, nous avons signalé et illustré la tendance forte au transfert et à l'augmentation des tâches (dernier exemple : la gestion de la journée de solidarité) et nous avons demandé comment sera prise en compte la mesure ministérielle relative à une plus forte association des IEN premier degré à la mise en œuvre de la politique académique.

Le recteur va créer le poste de doyen des IEN premier degré et s'interroge sur la forme à donner au collège des IEN premier degré. Il souhaite connaître rapidement notre point de vue sur ce sujet car il envisage de nous réunir peu après les congés de février. Les modalités de travail du collège des IEN sont aussi à étudier et à déterminer ; le recteur est prêt à écouter nos propositions. Il considère que notre place est légitime dans la quasi-totalité des groupes de pilotage thématiques académiques avec un représentant des IEN aux

côtés des IA-DSDEN et des IA-IPR, y compris sur la LOLF. Il est bien conscient de certaines difficultés qui peuvent se poser compte tenu des fonctions exercées par les IA-DSDEN et de leur domaine de compétence.

En ce qui concerne les IEN-ET, les délais très réduits accordés pour traiter, entre autres, de l'élaboration de la liste des établissements susceptibles de percevoir la taxe d'apprentissage, sont dénoncés. Le recteur a rappelé son intérêt particulier pour ce domaine compte tenu de son parcours professionnel et personnel. Son objectif est de veiller à ce que l'apprentissage sous statut scolaire puisse être l'une des priorités de l'enseignement technologique et professionnel.

4) Autres questions :

L'élection d'un doyen sera une phase importante car il nous faudra choisir quelqu'un de confiance. Mais quel rôle ce collègue pourra-t-il jouer ? Comment sera-t-il utilisé par le recteur ?

Par ailleurs, il apparaît très important d'être présent dans les réunions relatives aux questions financières (BOP dans la LOLF). Il faut que le recteur nous explique ses arbitrages. Il apparaît que les gestionnaires vont tenir un rôle de plus en plus important. Il faut absolument se battre pour que les pédagogues conservent une place déterminante.

Nous partageons la position de notre collègue alsacien Patrick Schanté sur la mise en ligne des différents modes de fonctionnement du collège des IEN.

Plusieurs collègues envisagent dès à présent de réagir sur la question des frais de déplacement. Il sera certainement nécessaire de rappeler à tous de ne pas dépasser l'enveloppe attribuée et d'arrêter de se déplacer lorsque les crédits sont épuisés.

Le point sur la situation et une action locale seront à l'ordre du jour de notre prochaine réunion du 14 mars.

Une interrogation sur l'évaluation des IEN et l'accès à la hors classe : les services du rectorat évoquent la prise en charge " nouvelle " de la notion de mission pour les IEN premier degré dans le cadre de l'accès à la hors-classe. Un problème se pose lorsque la liste des missions " recevables " n'est pas précisée ; alors, seuls les écrits des IA font foi, d'où un risque d'arbitraire. Le mécontentement (des collègues porte aussi sur la façon dont le ministre s'est emparé de la question de l'apprentissage de la lecture en demandant aux inspecteurs de veiller à l'abandon de la méthode globale à la rentrée 2006 au profit de la syllabique comme il l'a déclaré à l'assemblée nationale.

Alain Bonichon - RA

Académie de NANCY-METZ :

- Le 10ème échelon :

il est considéré comme une avancée importante pour " désengorger " la salle d'attente des " patients " potentiels à la HC qui s'impacentaient.

La question à se poser cependant : est-ce que le problème résolu aujourd'hui ne va pas

être seulement transféré dans le temps et que bientôt, c'est le 10ème échelon qui va bloquer les Collègues ?

De même, les Collègues IA-IPR ont obtenu 50% de passages à la hors-classe et nous nous en réjouissons mais à quand l'équité totale et la suppression de la clause de mobilité qui est un facteur déstabilisant pour les collègues IEN et qui induit parfois des comportements personnels et non concertés dans l'accomplissement de nos missions.

- Indemnités de charges administratives : une grande satisfaction pour les Collègues du second degré pour l'alignement obtenu.

En ce qui concerne l'augmentation de 7%, alors que le Recteur d'une académie (Nice) a « négocié » la part modulable, une audience auprès du Recteur de NANCY-METZ n'a pas permis d'obtenir les critères qu'il a l'intention d'appliquer.

- De même pour l'évaluation des collègues dont les critères et les modalités restent totalement flous et arbitraires.

Affaires à suivre et à surveiller.

- Inspection des certifiés en LP.

Bon nombre de certifiés interviennent en LP. Le problème de leur inspection reste toujours d'actualité pour certains d'entre eux qui choisissent de rester un certain temps en LP ou par obligation faute de place en lycée technologique. Par ailleurs de plus en plus de TZR « comblent » les places disponibles en priorité pour compenser les suppressions de moyens attribués aux académies. Cette situation nuit au déroulement de leur carrière.

Le système de doublette IA-IPR et IEN est une solution mais certainement pas la meilleure alors que nous avons des difficultés pour obtenir des remboursements décentes de nos frais de déplacement.

Une inspection faite par deux inspecteurs se révélerait assez « coûteuse » en temps et en disponibilité.

L'IG STI, correspondant de notre académie, après concertation avec ses collègues, est favorable à ce qu'un IEN effectue l'inspection et établisse le rapport et que l'IA-IPR effectue ensuite la notation pour la gestion de la carrière de l'inspecté.

- Frais de déplacement

Ce thème, récurrent et endémique, pose le problème de la récession des moyens globaux attribués aux académies. Nous n'avons pas, pour l'instant, de contraintes dans nos déplacements comme certaines académies mais le problème reste dans les remboursements qui accusent un retard de plusieurs mois notamment en fin d'année lorsque le budget est épuisé.

Claude ROYER - RA

Commission de secteur premier degré

Questionnaire maîtrise de la langue

Ce questionnaire élaboré par les membres du Bureau National est soumis pour avis aux représentants académiques. Il cherche à rendre compte de la réalité des pratiques observées par les inspecteurs et des difficultés rencontrées et à proposer des pistes d'amélioration.

Il paraît important de montrer que l'école a progressé depuis 20 ans. Le premier degré est attaqué comme jamais il ne l'a été. Jamais non plus on n'a imposé ou interdit des méthodes ou des manuels, comme on le fait aujourd'hui, excepté sous le gouvernement de Vichy au cours duquel on a rencontré une problématique sensiblement identique.

La question de la pertinence d'un questionnaire et de sa crédibilité est malgré tout posée.

Ne vaudrait-il pas mieux s'appuyer sur des enquêtes existantes et en particulier celle sur les nouveaux programmes ?

Dans la mesure où il est prévu que l'exploitation soit faite par des chercheurs, ne faudrait-il pas en discuter avec eux pour passer commande ?

Avant de lancer un questionnaire visant les pratiques enseignantes, ne faudrait-il pas en discuter avec les représentants syndicaux des enseignants ?

Il faudra poser le problème des moyens dont nous disposons en formation initiale et en formation continue.

Il nous faut ouvrir des perspectives.

Sur la forme, le questionnaire devra privilégier les questions ouvertes.

Plutôt qu'un traitement individuel des questionnaires, ne peut-on pas envisager une synthèse par département ?

Une nouvelle proposition sera donc soumise aux RA et RD.

L'accueil des enfants handicapés

L'EN est absent. La nécessité de créer des postes de conseillers à l'intégration, comme substitués à la fonction de secrétaire de CCPE, est posée dans plusieurs départements.

L'école privée

Une circulaire de décembre 2005 précise l'article 89 de la loi.

Cette circulaire pose le principe d'obligation de financer les élèves hors de la commune. Mais l'annexe qui définit les charges relevant du fonctionnement des écoles amène un alourdissement considérable de ces charges.

Les subventions à l'école privée risquent donc d'exploser.

A terme, on fait financer par la collectivité nationale des choix personnels.

Nous avons à nous préoccuper de cette circulaire parce qu'elle risque de créer des déséquilibres dans le système éducatif.

Un dossier va être constitué et placé sur le site. Nous alerterons par ailleurs le Comité National d'Action Laïque qui ne semble pas avoir beaucoup réagi pour l'instant.

Réseaux " ambition-réussite "

Nous ne souhaitons pas nous placer dans le comité exécutif aux côtés des directeurs d'école et du principal de collège. Nous devons nous situer dans les corps d'inspection au même niveau que l'IA-IPR chargé du suivi pédagogique.

Commission de secteur «Information-Orientation»

LE SI-EN regrette que la question de l'orientation des élèves, tant au niveau des procédures administratives que des projets pédagogiques, fasse l'objet d'un traitement circonstanciel, le plus souvent chaotique et discontinu, par le Ministère de l'Éducation Nationale. La question du pilotage des services d'orientation est également posée avec insistance dans les rapports les plus récents (Consultation nationale de 2004, rapport des Inspecteurs Généraux 2005).

Quelques exemples et quelques questions :

1. L'application de la loi d'orientation

On attend toujours le décret sur l'orientation. Après avoir regretté que les familles n'aient plus aucun pouvoir de décision pour l'orientation dans le second degré, nous attendons la confirmation de la loi pour les niveaux cinquième et première, où les procédures ne sont pas encore arrêtées, alors qu'on distribue les fiches de liaison des autres niveaux.

2. Introduction de l'apprentissage comme voie d'orientation

Nous avons appliqué la circulaire de la DESCO en réservant une place à la modalité de l'apprentissage dans les vœux des familles, pour l'orientation après la troisième et la seconde. Quelles vont en être les conséquences sur l'affectation, sachant que les Inspecteurs d'Académie ne maîtrisent pas l'affectation dans les C. F.A et les possibilités d'accueil en entreprise ? Quel suivi pour ces élèves qui, en cas de non-signature ou de rupture rapide de contrat, n'auront plus de place dans les lycées professionnels ?

3. Suivi pédagogique de l'information et de l'orientation

Des projets intéressants sont lancés sans qu'un véritable suivi et qu'une évaluation en soient faits : exemple : l'Éducation à l'Orientation (circulaire de 1996) mériterait d'être relancée énergiquement. Les «entretiens d'étape» ont fonctionné pendant deux ans et sont quasiment abandonnés sans bilan réel. En matière d'actualité, les dispositifs d'alternance ont des succès très divers, de même que l'option DP3 (Découverte professionnelle 3 heures) en troisième.

Même si les équipes d'établissement ont produit des projets souvent innovants, seules certaines académies associent les inspecteurs (dont les IEN/IO) et des groupes pluridisciplinaires pour impulser, évaluer et suivre

sur le terrain les différentes expériences, en favorisant les échanges de pratiques.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la généralisation de cette option et de ces dispositifs.

4. Le parcours d'initiation aux métiers : (baptisé apprentissage à 14 ans)

Quelles que soient les opinions sur ce thème, il faut reconnaître que des dispositifs variés, empilés au fil des ans et non évalués, mettaient à mal depuis longtemps le mythe du collège unique, dès le cycle central : CPA, classes d'insertion, quatrième de découverte des métiers, CLIPA, dispositifs d'alternance, etc. Le parcours d'initiation aux métiers pourrait avoir le mérite d'unifier ce fouillis pédagogique et de rationaliser l'accompagnement des élèves si les moyens suivent, notamment en formation d'équipes et de tuteurs.

Mais pourquoi ces parcours seraient-ils implantés uniquement en CPA et en LP, et non en Collège ?

5. Sur les services d'orientation

Les C.I.O n'ont pas véritablement de statut et leur pilotage est très problématique en l'absence de projets clairs du Ministère à ce sujet. Ils n'ont même pas d'unité de gestion, sachant qu'environ la moitié relève encore des départements pour le fonctionnement et l'investissement.

Sur les missions, le projet expérimental de grand service d'orientation au niveau académique, pourrait avoir l'intérêt de coordonner et de rationaliser les différents dispositifs à l'échelon régional, mais le flou qui l'entoure a plutôt provoqué un grand malaise dans les CIO qu'un élan positif.

Il est urgent de montrer aux acteurs que leurs moyens de fonctionnement et leur capacité d'action seront développés, à l'appui de missions et de partage des publics clairement identifiés.

6. La profession de C.O.P

Les divers rapports (THARIN et I.G) ont renforcé le malaise engendré par le projet de régionalisation repoussé en 2003, malgré l'épisode plutôt positif de la consultation nationale menée par la DESCO en 2003 - 2004.

La diminution drastique du nombre de postes de COP stagiaires, passant en 5 ans de 287 à 55, alors que les besoins sont évalués par le ministère à 344 par an jusqu'en 2012 pour renouveler le corps en fonction des départs, semble programmer la disparition de cette profession à moyen terme.

Quels espoirs, quels projets, quel élan à attendre de ces personnels dans ce contexte mouvant où les missions et les demandes du public s'entassent ? Les Inspecteurs sont pourtant prêts à relayer et à impulser un projet clair et cohérent pour ces services et pour améliorer le fonctionnement de l'orientation en partenariat avec les établissements, les collectivités et les autres ministères.

Francine GROSBRAS, Bernard LESPEL

Conclusion du Secrétaire Général

Nous sommes souvent confrontés à la nécessité du choix de savoir si un syndicat doit être force de propositions ou force de résistance.

Le SI-EN a toujours cherché à aller de l'avant. La revendication du corps unique en est un exemple. En 90 le corps unique des IEN (IDEN - IET - IIO) a été une volonté de réponse positive à l'évolution du système éducatif. Il en est de même aujourd'hui avec les IA-IPR.

Notre discours doit être perçu comme porteur d'avenir et non pas provocateur. C'est cette ligne que nous essayons de suivre en permanence.

Aujourd'hui, pour ce qui concerne les réseaux «ambition-réussite», nous ne voulons pas placer l'inspecteur au niveau d'un chef d'établissement du 1er degré, mais plutôt dans les corps d'inspection au même titre que l'IA-IPR correspondant.

Le collège des IEN 1er degré est important parce qu'il nous replace dans le débat sur le fonctionnement de l'académie et du système éducatif en général. L'enjeu n'est pas de faire comme les autres, il est de faire évoluer le système.

La question de l'évaluation des IEN doit être posée dans les mêmes termes. Elle n'a pas à valoriser telle ou telle personne, elle a à pointer les situations de dysfonctionnement qui feraient que les réponses attendues ne le sont pas.

Tout cela ne peut s'obtenir qu'avec un syndicat fort et représentatif. La force du syndicalisme est celle de ses syndiqués. Chaque affirmation de la force du SI-EN nous permet d'avancer dans les revendications face à l'arbitraire de l'administration. Chaque discordance l'affaiblit.

Vie dans académies

Académie de Lille

1. Audit de l'académie

Une escouade d'inspecteurs généraux la-boure actuellement notre académie pour mieux connaître son fonctionnement.

Une délégation représentative des 3 syndicats d'IEN a rencontré l'IGAENR, Michel ROIGNOT. Dialogue franc, sans a priori, avec une volonté évidente de comprendre plutôt que de juger. La préoccupation principale était toutefois visible : comment expliquer la faiblesse des performances des élèves dans un département comme le nôtre sans poser directement la question ? Quelles responsabilités au niveau de l'académie, du département, de la circonscription ? Questions ouvertes, tout à fait légitimes, utiles.

Des collègues sont et seront vus sur le terrain individuellement. Nous acceptons de participer à la démarche des IG avec trois inquiétudes :

- que deviendra le rapport des inspecteurs généraux ? Sera-t-il restitué aux IEN dans le cadre d'un débat ?

- Le rapport définitif permettra-t-il aux IEN de hiérarchiser les problèmes, d'obtenir des moyens pour développer la FC en la rapprochant du terrain, de donner du sens au PTA ?

- Le lancinant problème du pilotage des circonscriptions, indéfinissable, et des moyens du pilotage, ingérables par les pilotes. Quand sera-t-il clairement défini et assorti des moyens et de la souplesse nécessaires ?

2. La formation continue

C'est une question qui nous a valu un conflit quasi historique avec le recteur Paul DESNEUF. Elle revient à l'ordre du jour avec la somme des contraintes institutionnelles qui nous privent d'un de nos moyens essentiels de lutte pour l'amélioration de la réussite scolaire. Suite à notre réunion syndicale, et pour gagner du temps, nous présentons simultanément à l'IA DSDEN et à nos collègues du SGEN et de la FSU, les propositions ci-après :

- réduire la formation des maîtres de CP à une journée au lieu de deux, considérant que pour transmettre des informations descendantes sur le "b-a ba", une journée peut suffire ;

- programmer la formation des maîtres habilités en ELV sur deux années au lieu d'une année ;

- maintenir les stages FCA (formation continue alternée) à public désigné, pour les IEN. Bien des stages proposés par l'IUFM n'ont pas ou ont peu d'intérêt par rapport aux enjeux actuels d'amélioration de la réussite scolaire.

3. Le collège des IEN du premier degré

Nous avons été informés par l'IA DSDEN du fait que M. DESNEUF, en visite dans notre académie, avait précisé à nouveau la nécessité d'installer ce collège. L'intérêt de cette instance est de permettre à un représentant des "IEN de terrain" de participer aux réunions de l'équipe de direction de l'académie, de nous informer sans intermédiaire des décisions prises, d'intervenir au nom des collègues, de pouvoir faire entendre notre voix pour le Plan de Travail Académique. L'inconvénient est que la mise en place du collège et l'élection de son

doyen peuvent provoquer des tensions au sein du corps et porter ombrage à la qualité du travail et des combats que nous avons engagés ensemble. Comment profiter de ce moyen pour améliorer la performance de l'école, en restant loyal, en respectant l'autre, en jouant régulièrement son rôle par rapport à ses collègues ?

4. L'apprentissage de la lecture

La morosité se généralise dans les écoles, le moral est bien bas, on sent bien que le cœur n'y est plus ou l'est de moins en moins. Au retour imposé autoritairement à des méthodes qui avaient été condamnées il y a 30 ans par des ministres que l'on ne peut accuser d'avoir fait dans l'idéologie, au mépris affiché pour les efforts qui ont été réalisés par les enseignants pour améliorer les performances des élèves, aux critiques systématiques des résultats en lecture, en maths, en histoire géographique, etc, viennent s'ajouter les interpellations des parents au nom des ordres télévisés du ministre, les menaces de changer les enfants d'école si le b-a ba n'est pas mis immédiatement en œuvre, la contestation des choix pédagogiques des maîtres. Un jour viendra peut-être où des maires - qui paie décide-choisiront «ririroro» ou «Mademoiselle U» dont les immenses nattes se dressent en forme de U sur sa tête chaque fois qu'elle crie «hue» à son cheval, pour toutes les écoles de leur commune.

Les inspecteurs sont évidemment mis en cause puisque ce sont eux qui, depuis le début des années 70, au nom des ministres de l'époque, ont impulsé les réformes estimées nécessaires et les évolutions attendues.

5. Le plan départemental d'amélioration de la réussite scolaire

Il y a des moments, disons-le car personne ne le dira, où nous sommes plutôt fiers d'appartenir à ce corps des IEN spécialistes de la polyvalence, de l'apprentissage, du projet... Ce qui est au moins aussi important et aussi digne que d'être spécialistes des maths, de la grammaire ou de la physique. Les travaux réalisés avec le soutien de M. LEFEBVRE et présentés par nos collègues Raymonde VANGEVAERE, Sylvie MONIN, Nicole CHIARILLI, Joël LAGACHE et Jean-Jacques CALMELET étaient particulièrement intéressants, clairs, utiles.

Après le «discours fondateur» de l'IA DSDEN il fallait faire un état des lieux objectif, précis, sur les points forts que l'on occulte trop souvent, sur les points faibles, et avoir une analyse pédagogique experte des problèmes constatés. Mais quand on a découvert ou redécouvert ces problèmes, que fait-on ? Quel plan d'action pour le département ?

P. Frackowiak - RD

Académie de Strasbourg

Réunion du Collège académique des IEN 1er degré

Ce collège s'est réuni le lundi 27 février 2006 de 14h30 à 16h00. Présidé par le Recteur, accompagné des IA-DSDEN et des IAA des deux départements, il fut consacré à l'installation officielle et à l'évocation sommaire de deux points d'actualité :

- l'éducation prioritaire ;
- l'enseignement de la lecture (circulaire du 03/01/06).

Ces deux points avaient été décidés par le Recteur.

L'installation officielle fut l'occasion de préciser les modes de fonctionnement :

Un doyen et un vice-doyen élus par leurs pairs en Collège départemental présideront le Collège académique à tour de rôle (rotation tous les deux ans). La durée de leur mandat équivaut à celle du Projet d'Académie, soit quatre ans.

Cette alternance est motivée par la spécificité de l'académie qui ne comporte que deux départements...

L'ordre du jour sera arrêté par le Recteur sur proposition du doyen. Deux à trois réunions annuelles sont prévues en plus de la réunion de rentrée rassemblant les trois collèges d'inspecteurs (IA-IPR ; IEN-ET-EG ; IEN-CCPD).

Mais contrairement aux collèges des IEN du 2nd degré, les IEN du 1er degré ne pourront pas présenter leur bilan d'activité annuel qui sera exposé par l'IA-DSDEN du Bas-Rhin.

Le RA du SI.EN-UNSA a exposé le sentiment d'inégalité de traitement entre les trois corps d'inspection. Le Recteur a simplement accordé la possibilité de rédiger et de leur soumettre un rapport d'activité annuel et s'est engagé à en tenir compte dans la mise à jour du PTA.

Il me semblerait intéressant de présenter sur le site du syndicat les conditions de fonctionnement des différents collèges académiques. Cela nous permettrait d'enrichir les négociations à poursuivre avec le Recteur...

Patrick SCHANTÉ - RA

Vie dans académies

Académie de Montpellier

Interdira-t-on certains manuels de lecture ?

Monsieur le Recteur,

A la suite de la réunion académique du 06 février et de la relation qui en a été faite dans la presse nationale, les IEN de l'académie de MONTPELLIER souhaitent vous faire connaître clairement leur position sur la question de l'apprentissage de la lecture au CP. Cette position a été précisée, il y a quelques jours, par notre secrétaire général, Patrick ROUMAGNAC, dans un communiqué de presse.

Après les conflits ouverts qui opposèrent les uns aux autres dans les établissements scolaires pendant de nombreuses années, une période plus sereine avait fait taire les rancoeurs et les acrimonies. Après les excès et les positionnements plus fondés sur de l'idéologie que sur la rigueur, les chercheurs eux-mêmes avaient su donner confiance aux praticiens. Une conférence de consensus avait finalement parachevé ce processus en remettant au premier plan la seule question pertinente : comment rendre plus efficace l'enseignement de la lecture pour tous les élèves ?

Si le SI.EN entre aujourd'hui dans le débat provoqué par une circulaire ministérielle, ce n'est pas pour défendre l'une ou l'autre des thèses en présence mais pour attester de la qualité du travail accompli par les enseignants. Les inspecteurs ont précisément pour mission de s'assurer de cette qualité et d'aider les maîtres à l'améliorer. Ils sont clairement les mieux placés pour dire ce qui se passe réellement dans toutes les classes puisqu'ils sont les seuls à les visiter régulièrement. Les inspecteurs tirent leurs connaissances de l'observation quotidienne et du suivi de nombreux maîtres.

Au fil de nos visites, nous rencontrons des enseignants pratiquant des méthodes différentes avec des réussites variables. Il est clair cependant que leur efficacité n'est que faiblement corrélée aux supports utilisés ou aux démarches d'apprentissage mises en œuvre. Nous faisons confiance aux enseignants : confiance dans leur capacité à développer en équipe des approches prenant en compte les besoins spécifiques liés aux caractéristiques des élèves hic et nunc, à analyser avec lucidité les ressources disponibles et à en optimiser l'usage, à renforcer les échanges professionnels en s'appuyant, en particulier, sur les nouvelles technologies, à prendre en compte les évolutions de la société et les avancées de la recherche dans le champ de la construction des savoirs, à développer des contacts avec les parents d'élèves pour une plus grande cohérence de la co-éducation, à solliciter en toute confiance des aides pour parfaire leurs pratiques... bref, à se comporter comme de véritables professionnels. Plutôt que de vilipender une méthode inappliquée depuis fort longtemps et d'encenser une autre qui ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes, il serait préférable de renforcer la formation continue et de favoriser le développement de projets locaux répondant à des exigences soigneusement évaluées.

Les inspecteurs continueront de servir fidèlement le système éducatif notamment en appliquant et faisant appliquer les programmes et instructions de 2002. De plus, entre les décisions du ministre et leur mise en œuvre par les équipes pédagogiques, ils joueront pleinement le rôle d'interface qui est le leur au sein du Service public... mais d'interface intelligente, c'est-à-dire capable d'interpréter les consignes avec discernement pour préserver l'intérêt des élèves et l'efficacité de l'école !

Compte rendu d'audience rectorale - 24 mars 2006

L'audience s'est déroulée dans un climat relativement agréable où chaque partie a pu s'exprimer librement.

Mise en œuvre des accords de novembre

J'ai d'abord rappelé au Recteur que les IEN de l'académie avaient suivi le mouvement du premier trimestre à la quasi-unanimité. S'ils ont cessé leur action, ils restent dans l'expectative et attendent avec vigilance des mesures concrètes qui tardent aujourd'hui à venir, 10ème échelon, ICA, paiement de l'IFT, crédits de fonctionnement et de déplacements, etc.

Le Recteur a alors évoqué l'ICA qu'il a souhaité harmoniser sur l'académie, pour toutes les catégories d'IEN : augmentation moyenne de 7% pour le corps entier des IEN, avec des modulations de 6,9% à 9%. Au total des indemnités, un IEN 1er degré touche 7825 euros par an, un IEN 2nd degré touche 8630 euros, un IIO, 7463 euros (+ 7,5%), un IEN ET conseiller de l'IA aura +7,5%.

Ce qui ferait 400 euros de plus pour les IEN que pour les IA-IPR.

Bonne raison, pour ces derniers, ai-je répondu, de nous rejoindre sur la revendication de corps unique.

Amélioration du fonctionnement matériel des IEN

Nous avons exprimé tout notre scepticisme au vu des budgets dont disposent nos IA, le Recteur a déclaré discuter actuellement avec le ministère sur l'amélioration du BOP et a évoqué la mise en œuvre technique de la LOLF. L'enveloppe des loyers est attribuée par le MEN aux rectorats sur les loyers payés jusqu'alors. Si des gains sur celle-ci étaient opérés au niveau de l'académie, on pourrait envisager que cela profite aux IEN.

Nous avons exprimé notre mécontentement sur les frais de déplacement qui restent très largement en deçà de nos frais réels et avons déclaré qu'une action n'était pas à exclure avant la fin de l'année civile sur ce point.

Questions relatives au second degré

- Le déménagement des bureaux au rectorat, pour rapprocher les IEN des services avec lesquels ils sont amenés à travailler. C'est un problème récurrent au point d'en faire une demande prioritaire. Nous sommes persuadés que le Service de l'Action Pédagogique et des Inspections y gagnerait en cohérence et en efficacité.

- Les frais de déplacement.

Les IEN souhaitent disposer d'un budget suffisant qui leur permette de remplir normalement toutes leurs missions. La forte hausse du prix des carburants et des pneumatiques a pour conséquence immédiate de laisser à notre charge une part plus importante des dépenses liées à l'utilisation de nos véhicules personnels. Il nous semble urgent que soit réactualisé le tarif de remboursement des indemnités kilométriques.

Enfin, l'allongement inhabituel du délai de remboursement des frais engagés oblige les IEN à faire l'avance de sommes de plus en plus importantes.

L'apprentissage de la lecture au CP

Le mardi 7 février l'AEF annonçait que le Recteur de Montpellier avait évoqué avec les IEN les ouvrages à recommander et à interdire au CP en citant deux classiques de l'édition. Cette dépêche qui nous a sérieusement ébranlés a été fortement démentie par M. le Recteur qui a très nettement précisé :

1. " Les propos de l'AEF ne correspondent pas du tout à ce que j'ai déclaré.

2. Il est clair que l'apprentissage de la lecture ne doit pas être conduit par la méthode globale.

3. Je réaffirme que c'est la démarche de l'enseignant qui est essentielle et que la méthode importe peu.

4. Ce sont les maîtres conseillés par les IEN qui sont chargés de choisir leurs outils."

Le Recteur a regretté que ses explications ne soient pas entendues et compte sur nous pour les relayer nous donnant mandat pour les diffuser largement.

Philippe VALEMBOS - RA

Bravo à notre collègue lorsqu'il dénonce le vote insidieux, «en pleine nuit, en catimini, par un hémicycle quasiment vide» d'un amendement décidant de «ce qu'il est bon d'apprendre dans nos écoles», notamment en matière d'Histoire.

Il va sans dire que l'Assemblée nationale ne prendrait pas de décisions similaires pour décréter que $2 + 2 = 4$. S'agissant des sciences exactes, les vérités sont établies parce que démontrées dans un système donné. Il en va autrement des sciences dites humaines et tout élève de Terminale quelque peu attentif est censé savoir ce que, depuis W. Dilthey, il en est de la "compréhension" des faits y ressortissant. En matière d'Histoire, je citerai de mémoire P. Valéry affirmant quelque part " l'Histoire contient tout, elle donne des leçons de tout et justifie ce que l'on veut". Et chacun donc de pouvoir y puiser ce qui confortera et alimentera son opinion. Car dès lors que l'objectivité est impossible, le jugement - il faudrait dire en l'occurrence l'opinion - de valeur prend le pas sur celui de réalité.

Au fils du colonisé dont notre collègue revendique le statut, le fils d'un colon se prévaudra du sien pour répondre. Car le discours tenu par M. Wanono me sidère sur bien des points et je ne peux, révolté, laisser dire, au risque qu'elles soient prises au sérieux, un certain nombre d'affirmations assénées en guise de "pseudo-vérités" dans la Tribune libre du Bulletin n° 98 du SI.EN.

Et tout d'abord sur la méconnaissance du principe qui préside aux procédures de la détermination des programmes. Il me semble bien en effet que l'édiction des programmes incombe au ministre du champ des compétences concernées ; je ne sache pas que la responsabilité en échoit aux différentes commissions et/ou instances évoquées (commission nationale des programmes, corps des I.G.) qui, nonobstant, ont un rôle à jouer dans les propositions et avis qu'elles sont amenées à prononcer dans leur élaboration. A preuve, et de surcroît aux dépens de notre auteur, quand il nous renvoie, de manière maladroitement ironique mais non moins antinomique, à l'autorité de l'Assemblée nationale sur ce que pourrait être le rôle des "autres têtes moins blondes" susceptibles d'être mandatées pour "prolonger le rôle positif de la France notamment en Afrique du Nord".

Qu'est-ce à dire sinon que c'est bien le gouvernement, à condition qu'il puisse encore gouverner, qui légifère et décrète ? N'est-ce pas Jules Ferry soi-même, qui fut un ardent défenseur de la colonisation - qui, entre tirets, proclamait que "les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures", un droit qui est un devoir car "elles ont le devoir de civiliser les races inférieures" ? - et qui, du temps qu'il était ministre de l'Instruction publique, a légiféré sur les grands principes de l'école ? Faudra-t-il en cela condamner la démocratie et la sagesse populaire laquelle,

majorité aidant, délègue ses pouvoirs à l'Assemblée nationale pour voter les lois ? Et devra-t-on par là même mettre en doute la légitimité de nos gouvernants dûment investis de la voix du peuple ? Il serait fort cocasse de se résoudre à battre en brèche ici le principe de cette légitimité quand on se prévaut de celle-ci pour justifier là d'autres actes ! Mais on n'est plus à une contradiction près... Ou le cœur a ses raisons...

Ensuite, sur les vaticinations, ratiocinations et élucubrations induites par une divagation qui a beaucoup de mal à cacher la vacuité de l'argumentation : je veux parler des "illustrations" figurant dans près de la moitié de sa profession de foi et relatives tant au vote d'un amendement sur les vertus du vin qu'au commerce triangulaire ou encore au tourisme sexuel en Thaïlande... On pouvait certes déployer l'éventail de ces caricatures et supputer longuement dans ce registre. Sauf qu'à se prendre au jeu de ces belles hypothèses on tombe dans le travers devenu coutumier de rendre responsable encore la colonisation, après quarante ans d'indépendance, du délabrement actuel de nombreux pays africains. Décidément l'empreinte du colon est indélébile. Quelle force ! Mais que de sophismes et tant d'apories !

"Les accusations portées contre l'œuvre coloniale française sont particulièrement récurrentes en Algérie car, depuis l'indépendance de ce pays en 1962, elles servent à [ses] gouvernements islamo-socialistes [...] pour masquer [leurs] très nombreux échecs politiques et économiques". (PERONCEL-HUGOZ ; Nouvelle Revue d'Histoire n° 22 de janvier-février 2006)

Enfin, et c'est là l'essentiel, à vouloir se faire l'écho, dans l'esprit du temps, de quelques agités de la réparation, on occulte délibérément l'œuvre réelle de la colonisation, particulièrement en Algérie. Et s'il fallait répondre à la question de notre collègue "Dites-moi alors quel rôle positif a bien pu avoir la colonisation pour ces pays ?", je pourrais lui conseiller simplement de suivre le précepte de Descartes énoncé dans la seconde partie de son Discours de la Méthode c'est-à-dire "d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention", en un mot, de dessiller son regard.

Et donc "malheur aux pieds-noirs [...] qui, par bienveillance, préparèrent sans le savoir leur éviction démographique en guérissant les maladies (malaria, tuberculose, syphilis, pelade) affectant alors peu ou prou presque toute la population arabo-berbère ; en diminuant fortement la mortalité infantile ; en créant les fameux et justement nommés "médecins de colonisation" qui apportèrent la prophylaxie jusqu'au fond des douars[...]". (Ibid.)

Que l'on cesse donc de planter les banderilles empoisonnées sur les "colons", dont le cœur a battu pour leur patrie, de la richesse que leur donnaient les vertus de travail et de discipline ; un cœur qui ne bat plus

dans un pays en perte d'idéal duquel est évacuée la symbolique du mot "patrie" qu'il est de bon ton désormais de renvoyer "ad patres".

En 1958 déjà, Albert Camus, Pied-noir comme chacun sait et dont personne ne saurait récuser l'humanisme, affirmait dans les "Chroniques algériennes" : "Si certains Français considèrent que par ses entreprises coloniales la France, et elle seule au milieu des nations saintes et pures, est en état de péché historique, ils doivent s'offrir eux-mêmes à l'expiation. En ce qui me concerne, il me paraît dégoûtant de battre sa coulpe comme nos juges pénitents sur la poitrine d'autrui, vain de condamner plusieurs siècles d'expansion européenne, absurde de comprendre dans une même malédiction Christophe Colomb et Lyautey. Il est bon que notre nation soit assez forte de tradition et d'honneur pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut encore avoir de s'estimer elle-même. Il est dangereux en tout cas de lui demander de s'avouer seule coupable et de la vouer à une pénitence perpétuelle".

Et comme lui faisant écho, J. Muglioni, Inspecteur Général, écrit "... Pourquoi faut-il que la civilisation elle-même soit mise en question ? Dans son testament politique, Paul Rivet nous dit l'angoisse qu'il éprouva lorsqu'il entendit réciter un soir, à Haïti, un poème de Césaire injuriant l'Europe qui "nous a pendant des siècles gavés de mensonges et gonflés de pestilence", exaltant "ceux qui n'ont inventé ni la poudre ni la boussole", "ceux qui n'ont jamais su dompter la vapeur ni l'électricité", "ceux qui n'ont exploré ni les mers ni le ciel..." Faut-il donc répudier la civilisation pour éviter que les peuples jeunes aient honte de leur passé ?" (Jacques MUGLIONI, I.G. ; L'école ou le loisir de penser ; CNDP. 1993)

Oui, je suis fils de "colon", né en Algérie : mon père était sous-officier, ma mère, elle, modeste couturière et qui a su pourvoir aux soins du foyer quand lui était, justement pour "défendre la patrie", successivement sur les fronts d'Italie et d'Allemagne de 1939 à 1945. Et si notre collègue dit aimer cette "France des Lumières" qui lui aurait appris à réfléchir librement, qu'il sache qu'il y a des limites à exercer sa "liberté", que son discours non seulement m'a choqué mais aussi qu'à sa lecture, bien des souffrances se sont malheureusement réveillées. Allons ! Enfants de la patrie ! Oui ! Et dans notre Marseillaise ce n'est pas le point d'exclamation - je dirai d'interjection - qui est le moins significatif. Contre ceux pour qui le mot ne signifie plus rien et qui ironisent sur lui quand il résonnait, dans ma jeunesse, en moi comme un mythe d'autant plus fort qu'il était lointain et qu'il contribue encore à être ce que je suis après quarante-trois ans d'activité à son service.

Alain LE GRATIET -
I.E.N. retraité

Pour une nouvelle direction d'école

Pour le premier degré, il nous faut rapidement entrer dans une nouvelle ère « administrative ».

Pour ce faire, le directeur d'école doit être déchargé de tout service d'enseignement. Ses compétences doivent être mieux reconnues ; de véritables perspectives de carrière doivent lui être offertes.

Comme pour les circonscriptions devenues mixtes, la direction d'école doit être, à terme, une direction d'école primaire (1). A leur tête, un directeur, non plus sous statut d'enseignant, effectuerait en priorité des tâches liées à l'amélioration des conditions d'enseignement dans le cadre des actions pédagogiques et éducatives prévues dans le projet d'école (2).

Des mesures de déconcentration simplifieraient les procédures administratives et faciliteraient l'animation pédagogique. Travaillant en équipe et sous l'autorité de l'IEP dans le cadre d'un établissement du premier degré à caractère pédagogique, sa carrière devrait être améliorée sensiblement tant sur le plan indiciaire et indemnitaire que sur la mobilité professionnelle (passerelle plus importante entre premier et second degrés).

En 1989, la Nation a consenti un effort tout particulier pour les enseignants, notamment ceux du premier degré.

Le budget relatif aux missions du premier degré doit tenir compte rapidement des changements nécessaires à instaurer dans le pilotage du premier degré : plus de moyens et de reconnaissance s'imposent.

(1) une direction bicéphale ou collégiale alternée pourrait être instaurée dans un premier temps. Le jeu combiné de la décision politique, du mouvement et des départs à la retraite conduirait progressivement à réaliser cette perspective.

(2) cette direction conduirait très certainement à envisager, la création, dans le cadre communal ou intercommunal, de la fonction d' "intendant " d'école.

Bienfaits de la colonisation ?

La décision de l'Assemblée Nationale d'ajouter aux programmes d'histoire la mention « rôle positif de la présence française outre-mer, en particulier en Afrique du Nord », puis, devant les protestations des minorités ethniques et politiques de la retirer me semble relever plus de l'occupation du terrain médiatique, de la communication en somme, que du souci de (r)établir un fait historique plus ou moins réel.

La colonisation d'un peuple par un autre est un fait récurrent depuis que l'histoire des hommes est connue. Cela me semble être d'ailleurs une des causes prépondérantes dans la plupart des événements marquants et des mouvements de population. De temps probablement immémoriaux, des groupes d'individus ont vaincu d'autres groupes voisins et leur ont imposé, outre leur présence plus ou moins dense, leur langue, leurs mœurs et leur religion.

La Gaule a été vaincue par Rome, occupée et colonisée, comme les Amériques l'ont été par les Européens. Qui se pose la question du rôle positif - ou négatif - de la romanisation des gaulois - qui a d'ailleurs commencé très négativement par une décimation, au moins, des tribus autochtones ? Qui peut imaginer ce que serait notre France si les Romains n'avaient rencontré que des « Bretons irréductibles » ?

Les Français, en Afrique du Nord, n'ont fait que poursuivre une politique de colonisation engagée depuis l'aube des temps, là comme ailleurs. Les Arabes, occupant l'Algérie à l'époque de la colonisation française, n'étaient eux-mêmes que les descendants des conquérants de la fin du 7ème siècle et les colonisés de l'époque étaient eux mêmes les descendants des colonisateurs du 5ème siècle (Vandales entre autres), en remontant jusqu'aux invasions Berbères, etc... Cette controverse sur le rôle positif ou négatif des Européens au Maghreb - qui n'a quand même pas l'audience de celle de Valladolid et qui, à ma connaissance, n'a pas eu encore son Las Casas d'un côté et son Sepulveda d'un autre, n'a, me semble-t-il, que peu de chances d'aboutir à des éléments concrets et on peut raisonnablement penser qu'il y eut aussi quelques colonisés heureux de leur sort et des colonisateurs humains qui ne s'acharnèrent pas tous à faire rapidement fortune en faisant " suer le burnous ".

Cette affirmation du rôle positif de la colonisation s'inscrit-elle en réaction à la vague de contrition qui agite quelques puissants de ce monde ? Est-ce en écho à la repentance affichée par le Pape envers les Juifs, aux demandes d'excuses officiellement formulées par les autorités chinoises aux Japonais pour avoir commis des atrocités indiscutables et même filmées à la suite de l'invasion de la Mandchourie, sans parler de la colonisation de la Corée par ces mêmes Japonais ? Fait-elle suite à l'exigence quasi officielle de pardon exprimée par le président Bouteflika en réparation des dommages causés par la pré-

sence française en Algérie ?

Toute cette agitation me semble tenir de la duplicité voire de la gesticulation politique. La colonisation est une donnée historique de toute première importance qui ne peut que susciter des jugements de valeur dictés par la sensibilité, les convictions politico-religieuses et le passé personnel de chacun.

L'Assemblée Nationale et l'école ont certainement, chacune à son niveau, d'autres questions à traiter. Les réponses à apporter sont d'une toute autre dimension que l'aveu plus ou moins sincère du regret d'avoir participé à une entreprise coloniale qui, pour ce qui concerne nos contemporains, relève plus du fantasme que du vécu.

Nous attendons du journaliste, de l'historien, de l'enseignant, de tous ceux qui détiennent l'information, qu'ils nous exposent les faits dans le contexte de l'époque, en bref les éléments réels dont ils disposent, pour que le citoyen responsable puisse se faire son opinion, sans outrepasser leurs missions qui n'incluent certainement pas celle de se transformer en directeurs de consciences.

P. Gilliot

Retraite des fonctionnaires

« La revalorisation des retraites des fonctionnaires est fixée à 1,8% pour les pensions civiles et militaires ainsi que pour les rentes d'invalidité dont la date d'effet est au plus tard le 1er janvier 2006, par un décret n°2006-316 du 17 mars 2006.

Cette revalorisation est également applicable aux pensions et rentes d'invalidité du régime de la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) et aux pensions du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État dont la date d'effet est au plus tard le 1er janvier 2006.

La revalorisation est applicable au 1er janvier 2006. »

Extrait de l'AEF

Depuis la réforme des retraites, nos pensions évoluent chaque 1er janvier en fonction de l'inflation retenue, éventuellement corrigée du différentiel d'inflation constaté.

C'est ce qui s'était passé au 1er janvier 2004 (1,5% de revalorisation plus un " coup de pouce " de 0,2% du fait du surcroît d'inflation constaté sur 2003).

Pour 2005 la moyenne de l'indice général des prix à la consommation s'établit en rythme annuel à 1,8%.

L'indice INSEE conforte donc le Gouvernement dans sa décision de ne revaloriser les retraites des fonctionnaires qu'à hauteur de 1,8%, sans autre rattrapage...

Jean-Claude QUEMIN
Représentant des Retraités au Bureau National

REQUIEM IN PACE

Quand un retraité est resté absent longtemps de chez lui et qu'il trouve en souffrance une montagne de courrier de toutes origines, que croyez-vous qu'il fasse en priorité ? Regarder et lire le bulletin syndical, bien souvent le seul lien qui l'unit encore à ce qui a été et demeure, quoi qu'on dise, sa vie militante.

C'est ce que j'ai fait le 29 novembre dernier, deux fois, même, de long en large, et même en travers (j'ai failli écrire : de travers).

Dans un premier temps, je me suis réjoui pour ceux de nos collègues en activité qui recevaient, enfin, la bonne nouvelle de l'amélioration indiciaire de leur traitement, tout en regrettant que les autres continuent d'attendre ce que je revendiquais déjà il y a vingt ans, quand j'ai fait " valoir mes droits à la retraite ". J'ai vite compris que le Syndicat s'était jeté sur l'os qu'on lui avait donné à ronger pour obtenir qu'il mette fin à une action qui, pour une fois, gênait le ministère.

Passons ! Même si le résultat n'était pas à la hauteur des espoirs de tous, c'était, certes, mieux que rien, ce qui ne m'aurait pas empêché, si j'avais eu à émettre un avis, de refuser ce que je considère un peu comme une aumône.

Puis je me suis mis, mes camarades retraités, mais sans illusion, bien sûr, à tenter de savoir si l'on avait pensé à vous, à nous.

Je savais que la réponse serait négative, mais, ce que j'ignorais, et ce qui m'a fait mal, c'est que la question - saugrenue sans doute - n'avait pas même été posée par ceux qui nous représentaient.

En seize pages de bulletin syndical, le mot RETRAITÉ (quéksékça ?) n'apparaissait pas une seule fois. PAS UNE SEULE FOIS !

Pourquoi voudrions-nous qu'on nous donne quelque chose alors que personne ne demande - ou ne demande plus - qu'on ne nous oublie pas ?

Les retraités ont un représentant au Bureau National. Où était-il ? Que faisait-il lors des audiences ? Nul ne le sait.

Le Secrétaire général aurait-il oublié ce qu'il affirmait naguère avec force et, semblait-il, conviction ?

Dormez en paix, camarades retraités !

Ne réclamez surtout rien, pas même ce que d'aucuns considèrent comme votre droit le plus strict.

Le Bureau National s'engage avec fermeté et résolution à vous défendre à condition que vous ne réclamiez rien.

Michel CRUCHET - IEN retraité
Ancien Trésorier national du SI.EN

Des propos aussi incisifs traduisent authentiquement, j'en suis persuadé, ce que pensent bon nombre de nos collègues aujourd'hui à la retraite. Connaissant la vigueur des interventions de Michel Cruchet et sa capacité inaltérable à pourfendre l'injustice là où elle se niche, je salue cette prise de position essentielle pour qui veut saisir et comprendre l'actualité du dossier " retraités ".

Il est malheureusement évident que nous n'avons pas été en mesure d'obtenir la moindre avancée pour nos collègues retraités. Pourquoi ?

Le ministre de l'Education nationale, ses collaborateurs les plus proches, récusent toute argumentation syndicale sur la question au prétexte que, s'ils sont bien comptables de la gestion des corps d'encadrement en activité, ils n'en sont plus responsables lorsque ceux-ci ont fait valoir leur droit à pension.

Cette dichotomie est la conséquence directe de l'abandon du principe essentiel fondant, avant la réforme des retraites, le code des pensions, à savoir le traitement continué du fonctionnaire. En abrogeant la péréquation (indexation automatique sur les traitements chaque fois que ceux-ci sont revalorisés) et l'assimilation (transposition des réformes statutaires et catégorielles), la loi Fillon consacre la rupture totale avec les rémunérations des actifs.

Le montant initial de la pension étant fixé une fois pour toutes, au départ du collègue en retraite, celle-là sera revalorisée en fonction de l'évolution des prix à la consommation, à l'instar de ce qui est pratiqué pour le secteur privé. Avec cette modification capitale, il faut bien admettre que la bataille des retraites se poursuivant, elle prend ipso facto un autre visage :

- le syndicat reste un puissant relais dans la formulation des revendications propres aux retraités et une composante déterminante pour la mise en œuvre des actions dans un contexte élargi au cadre confédéral ou fédéral (UNSA, FGR) ;

- le Gouvernement, en vertu du vieil adage " diviser pour mieux régner ", a parfaitement bien isolé les retraités, ne leur laissant pour tout os à ronger qu'une polarisation sur la revalorisation des pensions au 1er janvier de chaque année, en conformité avec le taux d'inflation retenu dans la loi de finances ;

- bien entendu, nous ne pouvons nous en satisfaire. Nous ne cesserons de répéter que la loi Fillon est une mauvaise loi qu'il faudra bien revoir un jour en concédant qu'on ne pourra pas revenir sur tout et qu'il serait suicidaire maintenant, étant donné l'état de l'opinion, de séparer secteur public et secteur privé. Le débat de fond qu'il faudra de nouveau s'efforcer d'atteindre devra avoir comme objet le retour à la péréquation et à l'assimilation.

Le Bureau National a cru, sur la décennie passée et en particulier jusqu'en 2003, qu'il pourrait obtenir des évolutions. Les différents représentants des retraités au BN qui se sont succédé sur cette période ont pu en juger par

le fait même qu'ils étaient associés à toutes les démarches, rencontres, audiences traitant des carrières et de la vie corporative en général.

Soyons clairs : nous n'avons pu obtenir ce que nous espérions et dans le rapport de force actuel il serait mensonger de prétendre que nous pourrions l'obtenir. Le seul petit espoir qu'il nous reste, en accord avec la motion " Retraite/retraités " du congrès de Montpellier se situerait dans le cadre d'un ré-écriture totale du statut... et force est de constater que nous ne l'avons pas obtenue à ce jour.

L'agenda 2007 nous propose deux rendez-vous qu'il faut avoir en perspective dans le dossier qui nous intéresse :

- cette année-là verra l'intégration du dernier instituteur en activité dans le corps des professeurs d'école. C'est un moment-clé. Selon la façon dont sera traité le cas des retraités, nous pourrions disposer d'un levier intéressant afin de relancer la question pour les IEN. Sachons cependant que le nouvel article L16 du Code des Pensions, supprimant toute notion d'assimilation en cas de réforme statutaire, ne s'applique pas aux plans en cours ;

- 2007 signera aussi, au plan politique, le choix de la nation en faveur d'un programme de gouvernement qui aura su rallier une majorité de suffrages. Le Parti Socialiste n'a pas fait mystère qu'il convenait, selon lui, de revenir sur la réforme des retraites. A chacun d'entre nous, selon ses opportunités, d'agir pour faire valoir notre argumentaire auprès de ses instances. Gardons quand même en mémoire, pour modérer notre optimisme, que nous lui devons le concept de la hors-classe et qu'il a su en toutes circonstances, quand cela s'est présenté, se réfugier derrière la circulaire Sarkozy du 5 juillet 1993 pour rendre caduc tout tableau d'assimilation.

Le SI.EN est un syndicat fort et représentatif pour la profession et en même temps nous sommes trop peu nombreux, trop disséminés dans les académies et isolés, si une fois à la retraite nous entrons dans le repli et l'oubli. Pour toutes ces raisons nous devons ressentir le besoin d'être ensemble dans un syndicat solidaire qui de tout temps a montré ses capacités à obtenir des avancées de carrière considérables, dans un syndicat unitaire où les retraités tiennent toute leur place.

Nous traversons actuellement une période peu favorable où l'optimisme n'est guère de rigueur. C'est pourquoi les propositions ou les réactions, même dérangeantes, restent les bienvenues pour nourrir le débat démocratique fondateur de la vie syndicale.

Le SI.EN, par les responsabilités de chacun où qu'il se trouve, est garant de l'intérêt général.

Jean-Claude QUEMIN